La Région du
LAC SAINT JEAN
Guide des Colons.

PUBLIÉ PAR
LA BRANCHE D'IMMIGRATION DU DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR
PUISSANCE DU CANADA.

MONTREAL LITHO. CO. LIMITED.

The EDITH *and* LORNE PIERCE
COLLECTION *of* CANADIANA

Queen's University at Kingston

Digitized by the Internet Archive
in 2013

http://archive.org/details/regiondulacsaint00cana

QUATRIEME EDITION

LA REGION

DU

LAC-SAINT-JEAN

LE GRENIER DE LA PROVINCE
DE QUEBEC

GUIDE DES COLONS

PUBLIÉ PAR

Le Département de l'Intérieur du Canada

QUÉBEC

—

1908

La Region du Lac-St-Jean

Notes Générales pour les Emigrants

LES HABITANTS d'Europe ont depuis si longtemps pris l'habitude de voir le Canada représenté dans leurs cartes géographiques comme une langue étroite de terre, parsemée çà et là de villes et villages le long du St-Laurent et des grands lacs, et contenant d'innombrables petits lacs et petites rivières, qu'il leur est difficile d'admettre qu'une grande nation, possédant un territoire beaucoup plus vaste que toute l'Union Américaine, ait surgi sur la frontière de cette même Union, et, comme un jeune géant, procède à l'établissement d'un glorieux avenir à son propre compte; construisant de grandes manufactures, applanissant les montagnes, comblant les vallées, construisant des ponts sur les rivières du continent, creusant des canaux, posant des milliers de milles de chemins de fer afin de consolider son empire et de rendre accessibles ses immenses ressources nationales de forêts, de mines et de terres agricoles. Ce développement, qui n'a commencé que depuis quelques années, se fait voir dans toutes les parties de la vaste Puissance.

La Puissance du Canada s'étend le long d'une ligne immédiatement au nord des Etats-Unis, ayant pour limites orientale et occidentale les océans Atlantique et Pacifique respectivement, tandis qu'au nord elle comprend tout le territoire qui s'étend jusqu'à l'Océan Arctique, y compris le district du Yukon où se trouvent les célèbres mines d'or. La Puissance du Canada couvre une superficie de 8,456,383 milles carrés, composée comme suit: la distance à travers le Canada de l'Atlantique au Pacifique est en chiffres ronds de 3,000 milles. Les provinces de Québec et d'Ontario sont sises à l'est et fournissent au Grand Ouest une grande quantité des articles nécessaires à la culture de ses immenses champs de blé. Ces deux provinces comprennent une étendue d'environ 450,000 milles carrés.

RELIGION

Il n'y a pas d'Eglise de l'Etat au Canada où prévaut la plus grande liberté religieuse. Les nouveaux arrivés, adhérents de presque toutes les dénominations, n'auront aucune difficulté à trouver des sociétés d'églises sympathiques. Les églises et les chapelles sont nombreuses et largement distribuées. Chaque église dirige ses propres affaires.

CONSTITUTION DU GOUVERNEMENT

Le gouvernement du Canada est fédéral. Les provinces ont des législatures locales. Le Parlement de la Puissance consiste en une Chambre Supérieure, dite le Sénat (81 membres), et la Chambre des Communes (213 membres). Les sénateurs sont nommés à vie par le Gouverneur-Général, sur la recommendation du Conseil Exécutif. Les Communes sont élues pour cinq ans. Le droit de vote pour le Parlement Féddéral et pour les législatures provinciales accorde pratiquement le suffrage à presque tous les résidents mâles qui ont atteint l'âge requis. La durée des assemblées locales est fixée à cinq ans. La législation en matière locale est, en règle générale, assignée aux provinces.

SYSTEME MUNICIPAL

Il existe généralement un parfait système de gouvernement municipal dans les provinces qui constituent la Puissance, et à l'aide duquel les conseils municipaux, élus par le peuple, contrôlent et gouvernent les affaires purement locales et d'un caractère municipal. Dans chaque Acte du Parlement ou de la Législature on a toujours en vue d'accorder aux localités la plus grande liberté possible dans la direction de leurs affaires locales.

IMPOTS

Le gouvernement ne met aucun impôt sur les propriétés ; il n'y a de taxes que pour l'entretien des écoles et des municipalités. Les principaux revenus du gouvernement sont les douanes et les contributions indirectes.

ARMEE

Il n'y a pas d'armée permanente, pas de service militaire obligatoire, mais une milice ou garde nationale volontaire ; la police suffit dans les villes au maintien de l'ordre. La sécurité est très grande partout.

LA NATURALISATION

Nulle question de naturalisation n'est soulevée à l'égard de l'émigration au Canada. L'établissement dans la Puissance n'apporte pas plus de différence sous ce rapport, et le nouvel arrivé jouit de tous les privilèges que possède un citoyen de naissance canadienne. Les lois de naturalisation canadienne sont empreintes d'un esprit de grande libéralité envers les étrangers, lesquels peuvent accomplir toutes sortes d'affaires et posséder des biens-fonds sans la nécessité de se faire naturaliser. Dans le cas ou des étrangers prennent des *homesteads* gratuits, avant que les titres ou patentes du Gouvernement leur soient accordés, ils seront requis de se faire naturaliser ce qui demande une résidence de trois ans dans ce pays et la prestation du serment d'allégéance. Le serment n'est qu'une simple déclaration d'allégéance qui n'entraîne à aucune renonciation offensante. La naturalisation confère les droits politiques et autres.

NE DOIVENT PAS EMIGRER

Les commis, les garçons de magasins et les personnes qui désirent des emplois semblables, sont conseillés de ne pas émigrer, à moins que des engagements préalables n'aient été contractés ou qu'on ait l'intention de rejoindre des amis. Cependant toutes les demandes pour travail de ce genre sont satisfaites sur place. L'encouragement n'est pas étendu aux hommes de profession, spécialement quand l'occupation immédiate est désirée. Il y a cependant toujours des chances ouvertes aux hommes d'une habilité exceptionelle possédant peu de moyens.

L'EPOQUE DE L'EMIGRATION

Généralement, pour toutes les classes, les meilleures saisons pour émigrer sont le printemps et l'automne. Le travailleur agricole trouvera alors ses services en demande pendant le temps des semences ; l'agriculteur qui a l'intention de prendre une terre à son compte, arrivera au commencement des opérations. L'agriculteur qui plante un champ d'avoine ou de pommes de terre pendant le mois de mai ou dans la première semaine de juin, contribuera beaucoup à son propre support et à celui de sa famille durant la première année. Ou encore, si le travailleur agricole arrive en été, vers l'époque de la moisson, ses services seront grandement requis et des gages élevés seront payés pour son travail pendant les moissons ; il n'aura donc aucune difficulté, dès ce moment à se tirer d'affaire. De même le fermier qui désire acquérir une terre, s'il arrive en été, il peut voir les récoltes pousser, et peut ainsi avoir l'occasion de choisir la localité la plus avantageuse. Les mois d'été et d'automne sont les meilleurs pour parcourir la campagne à la recherche de terres, pour un endroit où s'établir. Ayant fait un choix, il devra commencer par se bâtir une maison et faire les préparatifs pour y vivre pendant l'hiver ; et, s'il a l'intention de le faire, il pourra commencer au printemps avec l'avantage d'être sur place.

LES FRAIS DE DOUANE ET LES ENTREES LIBRES

Ce qui suit est un extrait du tarif des douanes du Canada, spécifiant les articles qui peuvent être entrés.

Effets des colons, à savoir : les vêtements et ornements personnels, meubles de ménage, livres, instruments et outils de métier, d'occupation ou d'emploi ; fusils, instruments musicaux, machines à coudre, machines à écrire, bestiaux, bicyclettes, charrettes et autres véhicules, instruments aratoires en usage par le colon durant au moins six mois avant son déménagement au Canada ; ne comprenant pas des machines ou articles importés pour être employés dans une fabrique ou pour être vendus ; aussi les livres, portraits, argenterie de famille ou meubles, effets personnels ou provenant d'héritage ; pourvu que tout article soumis aux droits de douane, entré comme effet de colon ne soit pas ainsi reconnu, à moins qu'il n'ait été apporté par le colon à l'époque de son arrivée, et il ne peut être vendu ou autrement disposé, sans que les droits de douane aient été payés, jusqu'à ce qu'il ait eu douze mois d'usage au Canada ; il est pourvu aussi, d'après les règlements faits par le contrôleur de la douane, que les bestiaux, lorsqu'ils sont importés par les colons en perspective, seront libres jusqu'à ce que le Gouverneur en Conseil en ait décidé autrement.

LES COLONS VENANT DES ETATS-UNIS

Les colons arrivant des Etats-Unis ont le droit d'entrée libre pour les bestiaux dans les proportions suivantes : un bœuf ou un cheval pour chaque dix acres de terre achetés ou autrement obtenus sous un enregistrement de concession, jusqu'à 160 acres, et un mouton pour chaque acre ainsi obtenu. Les droits de douane payés sur les animaux emmenés en excès de cette proportion seront remboursés par le nombre applicable à une propriété additionelle de 160 acres lorsqu'elle sera acquise.

La Province de Québec

LE PAYS qui porte le nom modeste de "Province de Québec" comprend une superficie de 347,000 milles, environ 360,000 kilomètres carrés : c'est l'étendue de la France et de la Prusse réunies.

La Province de Québec est l'une des neuf grandes provinces qui constituent la "Confédération Canadienne," connue sous le nom de "Puissance du Canada."

Placée comme au centre des provinces orientales de la Confédération Canadienne, en possession de la navigation presque toute entière du Saint Laurent, occupant enfin l'embouchure de ce fleuve la Province de Québec en tient pour ainsi dire les portes et la clef, et nulle importation, nulle exportation ne se fait d'Europe au Canada, ou du Canada en Europe, sans passer par les ports de Québec ou de Montréal.

Cette situation privilègiée assure à la Province de Québec près de la moitié du commerce total du Dominion.

La Province de Québec est avant tout un pays de colonisation, et la nature, on peut le dire, s'est complue à lui prodiguer à pleines mains ses faveurs, car elle est partout grandiose : forêts, montagnes, lacs, rivières, chutes magnifiques, forces hydrauliques, îles, pâturages riches, animaux sauvages en grande variété, etc.

Les trois quarts de la population de la Province de Québec est d'extraction française, il va sans dire que le français est la langue la plus usitée dans toute la Province.

Le sol de notre pays et particulièrement celui des grands centres de colonisation qu'il nous reste à ouvrir et à peupler de hardis colons, est en général de qualité supérieure et éminemment propre à toute espèce de culture.

REGIONS DE COLONISATION

Il y a plus guère lieu d'appuyer sur l'importance du développement de la colonisation dans cette Pro-

vince. Les hommes bien pensants ont toujours vu dans cette œuvre éminemment patriotique que la continuation de traditions historiques constituant en quelque sorte l'une des forces vives de la nation, la garantie de notre avenir.

LE OUANANICHE

Le Lac-St-Jean

LA RÉGION qui porte le nom ci-dessus en est une célèbre entre toutes celles dont l'ensemble constitue la Province de Québec. Elle est célèbre par la tradition, par la légende, par sa formation géologique, par sa fertilité incomparable, et enfin par le pittoresque et la grandeur de sa nature.

POSITION GEOGRAPHIQUE ET ETENDUE DE LA VALLEE DU LAC-ST-JEAN

Le trait caractéristique de la physionomie de la Région du Lac-Saint-Jean est cette grande mer intérieure qui a donné son nom à toute la vallée. Le Lac-Saint-Jean est une très belle étendue d'eau ayant presque la forme d'un cercle et dont le pourtour est de 150 miles. Il est situé à peu près sous la même latitude que celle de Paris. Et de Québec nous nous y rendons en chemin de fer.

Cette immense région, tant à cause de sa fertilité que du brillant avenir qui semble lui être réservé, a mérité d'être appelée *le grenier de la Province de Québec.*

Elle embrasse une superficie de 31,000 milles carrés ou environ 19,840,000 acres.

C'est déjà dire quel vaste champ est ouvert au travail et à l'activité du colon, puisque la population actuelle disséminée dans cette région n'atteint encore que cinquante mille âmes.

Quant à la fertilité de cette région, elle est amplement démontrée dans les rapports de tous les arpenteurs.

Le sol est presque universellement de qualité supérieure. Il est composé, en grande partie, de terre argileuse, grise, noire et jaune dans les vallées et de terre jaune sablonneuse sur les hauteurs. Avantage précieux pour le colon : on ne rencontre pas de cailloux qui puissent nuire à la charrue et de plus, la terre, d'une manière générale, exige peu de frais pour la culture.

Un rapide coup d'œil, jeté sur la carte géographique, démontrera que la Vallée du Lac-Saint-Jean est située dans une des partie les plus favorables de

la zône tempérée L'une des plus belles étendues de terre—dans le voisinage même du Lac-Saint-Jean et vers laquelle se dirigent les nouveaux colons, est placée entre les 48e et 49e degrés de latitude nord, qui sont identiquement les mêmes que ceux sous lesquels se trouvent situés les endroits les plus privilègiés de la France, c'est-à-dire dans les environs de Paris. La supériorité de cette position géographique sera démontrée davantage lorsque, en consultant une carte de l'Europe, on constatera que la Belgique et l'Angleterre sont plus au nord que la région du Lac-Saint-Jean, la première étant située entre les lignes 49° et 52° nord, et l'Angleterre sous les lignes parallèles 50° et 59°.

La population de la Belgique excède six millions d'individus. La région du Lac-Saint-Jean avec un territoire trois fois aussi grand que celui de la Belgique, ne renferme que 50,000 âmes. Quel vaste champ propice aux travaux de l'agriculture et de l'industrie laitière, n'est-il donc pas offert au trop-plein de la population économe, industrieuse et entreprenante de l'Europe.

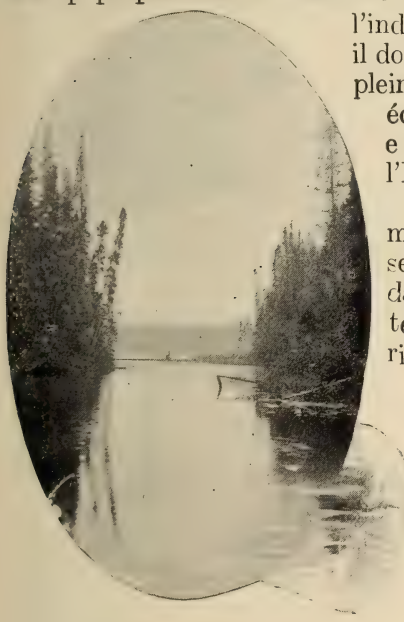

Les ouvriers des fermes et autres peuvent se procurer de l'emploi, dans les les différentes parties de ce territoire, à raison de $1.50 (f. 7.50) et plus par jour; et un millier d'hommes trouveraient sans peine de l'ouvrage dans les exploitations forestières, les scieries et les fabriques.

FORETS ET BOIS

Des vingt millions d'acres de terre que contient la région du Lac-Saint-Jean, un peu moins de 500,000 acres sont en défrichement ou en culture, et tout le reste est en forêt. Soixante-quinze pour cent des essences lingueuses dont se composent ces forêts sont de l'épinette noire, blanche et rouge. En outre du bois pour faire des billots de sciage, l'on considère qu'il y a près de cent millions de cordes de bois de pulpe dans cette région, en ne prenant que le produit de la première coupe seulement.

Nous devons dire qu'une tonne de pulpe représente une corde et demie de bois. Les forêts de conifères de la région du Lac-Saint-Jean excédent, en étendue, celles de la Norvège, égalent à peu près celles de la Prusse, et sont la moitié de celles de la Suède. La pulpe du Canada est cotée plus haut que celles de la Scandinavie, et, il y a, dans la région du Lac-Saint-Jean, assez de bois et de pouvoirs hydrauliques pour fournir de la pulpe à la moitié de l'Europe.

Outre la fertilité du sol, la salubrité du climat et les facilités de communication, la chose la plus importante pour le colon nouveau est certainement la possibilité de trouver de l'ouvrage pour le temps qu'il n'est pas employé à ses travaux de ferme, aussi bien qu'un marché pour le bois qu'il coupe en défrichant son lot. Aussi, il n'y a pas de pays nouveau mieux situé, à ce point de vue, que celui traversé par la ligne du chemin de fer du Lac-Saint-Jean. A presque toutes les stations, le long du parcours du chemin de fer, il y a des scieries, des manufactures de pulpe, ou quelques autres industries, procurant de l'emploie à un grand nombre d'hommes, et ces industries achètent tous les billots, le bois de pulpe et tout autre bois que le colon nouveau peut retirer de son lot. Et si le colon désire amasser un peu d'argent, il peut toujours trouver à s'employer dans les divers chantiers qui se font durant l'hiver. On estime que ces nombreuses industries et le commerce de bois de corde donnent de

l'emploi ordinairement, durant l'hiver, à au-delà de six mille hommes.

LISTE DES ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS

Voici maintenant une liste bien incomplète des différents établissements industriels situés sur le parcours du chemin de fer de Québec au Lac-Saint-Jean ou de ses embranchements :

Scierie.	Endroit.	Distance de Québec (en milles).	Capacité annuelle (en pieds.)	Pulperie.	Capacité annuelle (en tonnes)
Heidritter.	St. Gabriel. .	16	8,000,000		
Kennedy. .	Lac St-Joseph	24	6,000,000		
Julien.....	"	24	2,000,000		
	Lac Sergent.	28	2,000,000		
	Bourg Louis	30	.....	Sissons.....	1,500
	St-Raymond	34	.....	St. Raymond Co., Limited	6,000
Bornais...	"	34	3,000,000		
Kennedy..	"	34	10,000,000		
Coté.....	St-Léonard..	39	4,000,000		
Rondeau..	"	39	2,000,000		
Kennedy. .	Allen's Mill .	42	2,000,000		
Kennedy. .	Lac Long...	48	4,000,000		
Kennedy. .	Perthuis...	50	7,000,000		
Leveillé...	Riv. à Pierre	57	2,000,000		
Perron.. .	"	57	2,000,000		
Turner....	Pearl Lake..	101	10,000,000		
	Lac Edouard	112	8,000,000		
Jalbert....	Lac Bouchette	160	4,000,000		
Saguenay Col. Co..	Lac des Commissaires..	150	2,000,000		
	Ouiatchouan Falls.....	185	.....	Ouiatchouan Pulp Co..	15,000
	Péribonca...	217	.....	Peribonca Pulp Co..	9,000
RR. PP. Trappistes.	Mistassini...	246	2,000,000		
Price Bros. & Co...	Metabetchouan.	181	8,000,000		
Tremblay..	St-Gédéon ..	191	3,000,000		
	Kenogami...	205	2,000,000		
	Jonquière...	217	.....	Jonquiere Pulp Co..	12,000
	Chicoutimi..	228	.....	Chicoutimi Pulp Co..	70,000
B. A. Scott	Roberval....	190	30,000,000		

Outre les scieries et les pulperies plus haut mentionnées il y a aussi les industries suivantes :

Dans la paroisse de Saint-Raymond, à 34 milles de Québec, il y a plusieurs établissements industriels importants, entre autres une manufacture d'allumettes qui emploie 75 hommes. Il y a aussi plusieurs briqueteries dans ce village. Dernièrement on y a construit une immense usine pour la fabrication du papier.

Le centre des oprations forestières de la Compagnie Belgo-Canadienne est au Lac Kiskissink, à 135 milles de Québec. Cette compagnie extrait des forêts, chaque hiver, à peu près 300,000 billots.

Une carrière de pierre à chaux est en pleine opération à la Jonction Chambord.

Hébertville, situé à 198 milles de Québec, possède une briqueterie.

A Jonquières, outre la pulperie, il y a aussi une importante cartonnerie qui prend les proportions les plus encourageantes.

On peut juger, par l'énumération de tous ces établissements industriels dont le nombre va toujours en augmentant, que l'ouvrage ne manque pas à ceux qui veulent travailler dans cette nouvelle et entreprenante partie du pays. A la vérité, il n'y a jamais assez d 'ouvriers pour l'exploitation forestière et celle des usines.

Le salaire ordinaire des ouvriers engagés pour l'exploitation forestière est de $25 à $35 par mois, et même plus, pension comprise. Dans les usines et les fabriques, les ouvriers inexpérimentés gagnent un dollar et plus par jour, et les plus habiles naturellement obtiennent davantage.

REFUGE DES COLONS

Il n'est pas sans intérêt de faire connaître aux colons nouveaux que le Gouvernement maintient à leur disposition dès leur arrivée au Lac-Saint-Jean, deux magnifiques bâtisses pour les recevoir et leur donner refuge. L'un de ces refuges est situé à Roberval, à l'extrémité de la gare ; l'autre est à Péribonca, le centre de distribution des colons pour tout le nord et l'ouest de la région

du Lac-Saint-Jean. Ces maisons de refuge sont un avantage précieux pour les nouveaux colons auxquels elles épargnent des frais de logement. Dans chacune de ces maisons, il y a des représentants du gouvernement qui sont chargés spécialement de donner aux nouveaux venus, dès leur arrivée, tous les renseignements nécessaires et de les diriger dans les diverses colonies de la région.

NORMANDIN

La fertile paroisse de Normandin est située à trente-six milles au nord de Roberval. Les chemins qui la traversent en tous sens sont très beaux. Le sol est favorable à la culture du blé et à l'industrie laitière, aussi n'y a-t-il rien de surprenant à

LE DEFRICHEMENT

constater que la population s'élève déjà à plus de 1,200 âmes.

Cette belle et prospère paroisse a été fondée par M. Elisée Beaudet, l'un des pères de la colonisation au Lac-Saint-Jean. M. Beaudet rend encore de grands services à la cause de la colonisation dans cette immense vallée par sa position de Directeur-Gérant de la Société de Colonisation du Lac-Saint-Jean.

LA COLONISATION

La colonisation, se développant sans cesse fait

maintenant le tour du lac tout entier. Depuis quelques années déjà elle s'est avancée rapidement vers l'ouest, par les cantons Normandin et Albanel; la voilà aujourd'hui qui s'étend vers le nord; et les vallées de la Mistassini et de la Péribonka déploient pour l'homme toute leur fécondité. C'est que la région du Lac-Saint-Jean possède des avantages exceptionels de sol et de climat qui la rendent éminemment productive.

LE CLIMAT

Il est prouvé aujourd'hui que le climat du Lac-Saint-Jean—contre lequel on a nourri longtemps des préjugés—est aussi doux que celui de Montréal, et que la chute de neige y est moindre qu'à Québec. Le blé et tous les grains y mûrissent et produisent abondamment. Cette région est aussi des plus propres à l'élevage des bestiaux. Le fourrage y est très abondant et très riche.

"Le climat du Lac-Saint-Jean," disait M. Bouchette, il y a déjà plus d'un demi-siècle, "est aussi doux et même plus doux que celui de Montréal. Les oignons, les patates et les choux étaient restés absolument intacts de la gelée au Lac-Saint-Jean jusqu'au 12 octobre 1843. On peut cultiver le melon sur les bord du lac, et les nuits y sont moins froides que dans le reste du pays."

Ces assertions au sujet du climat sont largement sanctionnées par les observations officielles des bureaux de météorologie. Elles prouvent que la température d'été du district du Lac-Saint-Jean est en réalité la même qu'à Québec, et plus *chaude* que celle de Rimouski, de Dalhousie, N.B., Port Arthur, Ont., et Winnipeg, tandis que la chute de neige est plus de moitié inférieure à celle de Montréal. Elles font voir de plus que le climat, l'automne, est remarquablement doux, la moyenne de la température la plus élevée à Roberval, du 15 septembre au 8 octobre 1890 étant de deux dégrés de plus que celle de Montréal.

Citons un extrait du rapport de M. Ballantyne, adressé au gouvernement dès 1857:

"L'expérience acquise par sept années d'excur-

sions dans les divers cantons qui composent une partie de ce beau territoire, m'a montré les choses sous un jour trop clair pour ne pas faire connaître toute la vérité. Je dirai donc avec la certitude de n'éprouver aucun démenti, que je ne connais nulle part en cette province un territoire qui, sur une étendue aussi considérable, offre des qualités supérieures, à tous égards, aux terres qui composent une partie des cantons que j'ai arpentés..

"Mais ce n'est pas tout. Le climat vient apporter son contingent de faveurs à l'agriculture. J'ai vu bien des personnes marquer de la surprise, lorsque je leur disais que le climat du Lac Saint-

2DE RECOLTE DE TREFLE NORMANDIN
2 OCTOBRE, 1898.

Jean peut rivaliser avec celui de Montréal; rien de plus vrai cependant. Une chose importante à remarquer est que les vents de nord-est, si humides et si désagréables sur les bords du Saint-Laurent, perdent leur cortège de vapeurs avant d'arriver au Lac-Saint-Jean, et sont alors ce que sont les vents du sud-ouest sur les bords du fleuve. Les arbres fruitiers que l'on voit dans le jardin du poste de Métabetchouan, sur les bords du lac, attestent la douceur du climat. Il suffit de jeter un coup d'œil sur ces forêts de cèdres d'une grosseur prodigieuse de pins blancs, de pins rouges, d'épinettes et de merisiers, pour se convaincre de la bonté de ce climat et de la vigueur nourricière du sol.

Ajoutons à ces témoignages d'une haute valeur

l'appréciation suivante d'un touriste qui a visité dernièrement le pays :

"Le Lac-Saint-Jean," dit-il," est une magnifique étendue d'eau ; on n'en peut voir le côté opposé que lorsque le temps est très clair ; en tout autre temps on reste sous l'impression que c'est une mer intérieure. En suivant le rivage occidental du lac la scène est très belle. Une pointe bleue, éloignée, à peine visible d'abord, se change graduellement en une longue côte, couverte de fermes, de villages et d'églises, nous rappelant les rives du Saint-Laurent en bas de Montréal. L'œil ne se fatigue jamais à regarder ce magnifique panorama ; d'un côté, des champs de blé, s'élevant graduellement des bords du lac ; de l'autre côté, l'immense étendue du lac."

COMPARAISON DU CLIMAT DU LAC-SAINT-JEAN AVEC CELUI DE MONTREAL ET DE QUEBEC

Pour démontrer de quel excellent climat jouit la vallée du Lac-Saint-Jean, particulièrement à l'époque de la moisson, nous donnons ci-dessous un tableau des observations faites sur le température du 15 septembre au 8 octobre, 1890, par les officiers des bureaux météorologiques de Montréal, de Québec et de Roberval.

On y constatera que la moyenne de la température à cette époque a été de 2 degrés plus élevée à Roberval qu'à Québec et à Montréal même.

Endroits.	Moyenne.
Roberval (Lac-Saint-Jean)	**61°**
Montréal	59°
Québec	59°

Le sol est inépuisable " A la Pointe-aux-Trembles," dit l'arpenteur du Tremblay, " j'ai vu un champ qui a produit du blé pendant les quinze dernières années, sans application d'aucun engrais ; et le grain que j'ai vu cette année était aussi

ROBERVAL—LA VILLE

L'ILE D'ALMA

beau que celui que l'on a récolté dans n'importe quelle autre partie du district. On reste frappé

	Population 1881.	Minots de blé.	Minots par 1000 habitants.
Chicoutimi et Lac-St-Jean	32,409	154,589	4,800
Combton	19,581	34,181	1,800
Stanstead	15,556	37,727	2,400
Huntingdon	15,495	24,378	1,600

d'étonnement en voyant la richesse du sol, je crois qu'il n'y en a pas de meilleur au Canada."

"Les patates, les carottes et les autres légumes viennent abondamment et sont d'une immense grosseur."C'est sans doute en cultivant le blé qu'on connaît le sol et le climat de toute contrée agricole. Comparons donc son rendement au Lac-Saint-Jean avec les meilleurs districts de la province, à savoir les Cantons de l'Est, et nous trouverons que les rapports donnent le résultat suivant :

Endroits.	Moyenne.		
	Pendant une année.	Hiver.	Eté.
	°	°	°
Roberval	**35.9**	**12.2**	**59.7**
Chicoutimi	**31.8**	**1.4**	**57.1**
Moose Factory, (Baie James)	31.2	3.4	57.6
Port Arthur	32.2	1.7	56.0
Winnipeg	32.1	0.5	58.8
Montréal	39.2	)10.4	t6o.5
Québec	37.0	8.7	60.3
Dalhousie	36.8	15.2	59.0
Rimouski	*c*35.7	15.7	54.8

Mentionnons l'attestation de M. John Sullivan, arpenteur qui déclarait en 1883, que l'orge et le blé du Lac-Saint-Jean étaient les plus beaux qu'il n'eût jamais vus. "La feuille de la patate était encore verte dans la dernière quinzaine d'octobre, ce qui prouve que le climat de la vallée est favorable aux céréales et aux plantes potagères."

On a dit que le climat de la région du Lac-Saint-Jean est semblable à celui de Montréal, il n'y a pas de doute qu'il est supérieur à celui de Québec. La chute de neige est certainement moindre. De fait, les cultivateurs se plaignent qu'ils n'ont de bons chemins pour les traîneaux que bien tard dans l'hiver. Le blé et tous les grains mûrissent et produisent abondamment, comme on peut le voir par les extraits suivants des deux derniers recensements décennaux :

LE MARCHE

Il y a quelques années, presque tous les colons avaient un excédant de production, qu'ils pouvaient écouler difficilement, faute de marché rapproché. Mais aujourd'hui, il n'en est plus ainsi, grâce à la construction de chemin de fer de Québec au Lac-Saint-Jean, lequel atteint Roberval, sur les bords même du lac et Chicoutimi sur la Rivière Saguenay ; et nous pouvons espérer qu'il ne tardera pas à s'étendre dans la direction de l'ouest pour donner à la colonisation tous les débouchés qui lui sont nécessaires.

RECOLTES	1901	1891	Augmentation
Grains, minots	1,532,075½	744,938	787,137
Patates, minots	457,845	287,238	170,607
Foin, tonnes	48,273	16,347	31,926
Beurre, livres	444,012	393,127	50,885
Têtes de bétail	114,100	59,795	54,305
Population	**49,765**	**38,281**	**11,484**

LE PATURAGE

Cette région est surtout propre à l'élevage des bestiaux. Le fourrage est tellement riche que le mouton du Lac-Saint-Jean est déjà renommé pour l'excellente qualité de sa chair, et plusieurs wagons chargés de ces animaux ainsi que de bêtes à cornes sont expédiés chaque année sur le marché, ainsi qu'une immense quantité de fromage.

L'INDUSTRIE LAITIERE

Une des industries de la région du Lac-Saint-Jean, qui devient de jour en jour plus importante, est l'industrie laitière. Les pâturages qui, dans cette région, ne subissent point le contact des mauvaises herbes, l'excellence du trèfle récolté sur ce territoire, aussi bien que les méthodes perfectionnées de culture des colons, qui ont pour résultat de procurer aux animaux le meilleur fourrage durant l'hiver, tout cela a certainement contribué à faire des produits de l'industrie laitière de cette région, des articles de commerce de qualité supérieure. Presque chaque paroisse possède une ou plusieurs fromageries ou beurreries.

Le résultat pratique de ces beurreries et fromageries, c'est une économie de temps et de travail pour les cultivateurs et les membres de leur familles, la production de meilleur beurre, de meilleur fromage dont la qualité est plus uniforme, assurant ainsi aux productions laitières de cette contrée de plus grands revenus. Les fromages de cette région sont les mieux cotés sur le marché canadien et sont exportés en grande partie en Europe.

Le tableau suivant indique clairement la marche progressive faite par l'industrie laitière dans la région du Lac-Saint-Jean. Ces chiffres sont tirés des recensements de 1891 et 1901 :

NOMBRE DE FROMAGERIES		Capital investi		Valeur de la production	
1891	1901	1891	1901	1891	1901
32	81	$49,434	$375,986	$76,832	$323,784

Les progrès toujours constants de cette industrie dans la région ont plus que doublé le chiffre de la production de 1901 à 1908.

MOYENS DE TRANSPORTS POUR LES COLONS

On conçoit sans peine que le colon ait pu hésiter autrefois, faute de moyens de transport et de voies de communication, à s'engager dans cette partie du pays et à s'y fixer. Aujourd'hui, ces obstacles n'existent plus.

Le chemin de fer du Lac-Saint-Jean et l'extension de Chicoutimi, en mettant depuis quelques années en communication la plus belle partie de cet immense territoire avec les grands centres de commerce ont fait disparaître toutes les craintes et abattu du coup les principales difficultés. Le colon de cette partie du pays peut envisager maintenant l'avenir en toute confiance, puisque le chemin de fer le rapproche des grands marchés et le met en mesure d'écouler avec un égal avantage les produits agricoles de sa terre et le bois que celle-ci lui fournit.

Il y a plus : la compagnie du chemin de fer du Lac-Saint-Jean qui a à cœur le défrichement de cette région, offre aux cultivateurs qui voudraient s'établir au Lac-Saint-Jean des privilèges dont ceux-ci sont toujours autorisés à profiter.

La compagnie offre donc de transporter *gratuitement* de Québec au Lac-Saint-Jean tous les colons de bonne foi ainsi que leurs familles et leurs effets de ménage d'un poids n'excédant pas 300 livres (150 kilos) pour chaque personne adulte et 150 livres (75 kilos) pour chaque enfant. Le tarif pour le surplus étant de 9 cents par 100 livres (50 kilos) mais pas au-delà d'un chargement de wagon par famille, 20,000 lbs. (10,000 kilos) environ.

Les colons de bonne foi qui désirent aller, d'abord seulement examiner les terres, obtiendront une réduction de ½ place de Québec au Lac-Saint-Jean et retour, soit $3.35 (16.75 fr.)

Ces privilèges sont accordés à tout colon sur présentation d'un certificat du curé de sa paroisse, ou des diverses agences de rapatriement ou d'immigra-

LE SUCCES DE QUELQUES COLONS DANS LA VALLEE DU LAC-SAINT-JEAN

Noms des Colons.	Où ils sont établis.	D'ou ils viennent.		Leur avoir à leur arrivée.	Combien valent-ils maintenant ?	Combien d'acres en culture ?	Combien de têtes d'animaux ?	Quelle a été leur dernière récolte en détail ?			
		Paroisses.	Comtés.					Avoine. Minots	Blé. Minots	Patates. Minots	Foin. Bottes
C. Simard	St-Jérôme	Baie St-Paul	Charlevoix	$ 10 00	$25,000 00	350	142	3,400	400	300	12,000
S. Duchaine	"	St-Agnès	"		20,000 00	200	93	2,000	200	350	7,000
F. Landry	Hébertville	Kamouraska	Kamouraska		20,000 00	150	40	1,900	200	200	20,000
Alf. Muger	St-Bruno	Laterrière	Saguenay	1,500 00	20,000 00	200	50	2,000	26	26	6,000
Jos. Maltais	St-Cœur de Marie	Jonquières	"	4,000 00	15,000 00	220	95	1,400	175	300	8,000
Arsène Jauvin	St-Bruno	Hébertville	"	600 00	12,000 00	175	57	1,100	50	200	9,000
Marc Hervey	St-Cœur de Marie	Hébertville	Lac-St-Jean	300 00	12,000 00	220	90	750	150	275	7,500
A. Hébert	St-Félicien	St-Grégoire	Nicolet		12,000 00	400	61	1,800	250	1,700	6,000
L. Langlois	St-Gédéon	Hébertville	Lac-St-Jean		12,000 00	400	76	1,800	100	200	4,000
W. Simard	"	Baie St-Paul	Charlevoix	2,000 00	12,000 00	160	20	2,400	150	500	8,000
A. Plourde	St-Jérôme	Rivière-Ouelle	Kamouraska		11,000 00	110	80	1,161	350	300	2,500
L. Gagnon	St-Gédéon	St-Agnès	Charlevoix		11,000 00	170	90	1,800	170	700	10,000
L. Boivin	Hébertville	St-Fulgence	Chicoutimi		11,000 00	150	30	1,900	400	200	8,000
D. Laprise	St-Félicien	Hébertville	Lac-St-Jean		10,000 00	350	62	1,100	180	1,000	7,000
S. Tremblay	St-Bruno	St-Alphonse	Saguenay	200 00	10,000 00	140	86	1,600	200	100	5,000
Hubert Bergeron	St-Cœur de Marie	Malbaie	Charlevoix	300 00	10,000 00	200	45	700	100	150	5,000
Thomas Dubé	Albanel	St. Félicien	Lac-St-Jean	125 00	2,500 00	50	11	200		100	3,000
Jos. Gosselin	" Ste-Lucie	St-François	Montmagny	25 00	5,000 00	50	12	300		100	5,000
Jos. Cloutier	St-Frs. de Sales	St-Félicien	Lac-St-Jean		4,000 00	150	23	700		200	2,000
Geo. Blanchette	" "	St-Jos. de Beauce	Québec		6,000 00	300	25	800		300	4,000
Ls. Girard	" "	Chambord	Lac-St-Jean		3,000 00	150	20	750	100	200	3,500
Alf. Ouellet	St-André	Riv. du-Loup	Kamouraska	150 00	8,000 00	130	45	550	60	200	1,000
Ern. Villeneuve	"	St-Jérôme	Lac-St-Jean	50 00	6,000 00	100	53	450	40	80	1,200
Stan. Tremblay	"	Ste-Agnès	Charlevoix	50 00	4,000 00	80	30	475	75	175	1,100
C. Bolduc	Chambord	St-Hilarion	"		15,000 00	150	40			250	6,000
Jean Letourneau	"	Québec	Québec		15,000 00	100	40	600		500	2,000
Hercule Lavoie	Roberval	Roberval	Lac-St-Jean	100 00	15,000 00	100	34	800	70	200	5,000
Alex. Lavoie	"	Baie St-Paul	Charlevoix		20,000 00	125	32	375	25	175	3,000
Jos. Hector Lavoie	"	Chicoutimi	Québec	200 00	15,000 00	150	39	100		150	3,000
Ernest Bergeron	Péribonka	St-Jos. d'Alma	Lac-St-Jean	400 00	5,000 00	60	28	500		200	1,200
Louis Touzin	"	St-Germain	Berthier	400 00	6,000 00	80	11	300	40	200	2,000
Alb. Gauthier	"	St-Jérôme	Lac-St-Jean	400 00	4,000 00	80	16	400		300	800
Abel Tremblay	St-Gédéon	Chicoutimi	Québec		7,000 00	100	35	825	75	200	
Ls. Gagnon	"	Ste-Agnès	Charlevoix		11,000 00	300	115	800	50	500	
Joseph Néron	"	"	"		10,000 00	050	35	800	40	300	

Note :—Les espaces laissés en blanc signifient " Nil."

tion. Ces certificats devront être présentés à M. René Dupont, l'agent de Colonisation du Chemin de fer du Lac-Saint-Jean à Québec pour être visés.

LE CANADIAN NORTHERN QUEBEC RAILWAY

Ce chemin de fer est la ligne correspondante avec le chemin de fer de Québec au Lac-Saint-Jean et met ce dernier en communication directe avec Montréal et l'ouest du pays. Ces deux réseaux ont conjointement intérêt à voir progresser cette immense région du Lac-Saint-Jean et par conséquent les colons en partance de Montréal seront aussi gratifiés de réductions de passage en s'adressant à M. Guy Tombs, l'agent général des passagers pour le compte du chemin de fer Canadian Northern Quebec Railway, à Montréal.

VOIES DE COMMUNICATION

Durant la belle saison, la rivière Saguenay est aussi une voie de communication commode avec le reste du pays. Par toutes les saisons de l'année, les convois du chemin de fer du Lac-Saint-Jean circulent régulièrement entre Québec, Roberval et Chicoutimi, et le reste du service entre les divers centres de colonisation se fait par terre et par eau.

Le chemin de fer du Lac-Saint-Jean, dessert toute la région comprise entre Québec et le Lac Saint-Jean, sur un parcours de 190 milles. (308 kilomètres).

Les convois qui se rendent de Québec à Chambord et de ce dernier endroit à Chicoutimi, traversent aussi sur leur passage de belles et florissantes paroisses comme Saint-Jérôme, Saint-Gédéon, Saint-Bruno, Hébertville, Jonquière, etc.

SERVICE DE BATEAUX

Le Lac Saint-Jean—mesure vingt-huit milles de longueur sur vingt-cinq de largeur—égoutte cette immense vallée qui porte son nom.

Il y a tout autour du Lac Saint-Jean un vaste système de communications par eau, qui sont naturellement très avantageuses à la colonisation et qui offrent de grandes facilités au commerce de la vallée.

Les principales de ces rivières sont, au *sud* du lac, la Métabetchouan et la Ouiatchouan, à l'*est* la Belle-Rivière, à l'*ouest* l'Ashuapmouchouan, au *nord-ouest* la Ticouabé et la Mistassini, au *nord* et au *nord-est* la grande et la petite Péribonka.

1. La rivière *Metabetchouan* sort d'un petit lac près des sources de la rivière Sainte-Anne-de-la-Pérade et se jette dans le Lac-Saint-Jean, six milles à l'ouest de Saint-Jérôme, après avoir décrit un cours d'environ 130 milles. Une de ses chutes a plus de 200 pieds de hauteur.

2. La rivière *Ouiatchouan* origine dans les environs du lac Quakakamaksis, décrit un cours d'eau d'une soixantaine de milles et forme à deux milles de son embouchure une chute de 236 pieds de hauteur.

3. La *Belle-Rivière*, longue d'environ 45 milles, reçoit ses eaux du lac Kénogamichiche et a sa source dans les lacs de la Belle-Rivière.

4. L'*Ashuapmouchouan* se jette dans le lac, un mille et demi au nord-ouest de Saint-Prime. Mesure une largeur de trois quarts de mille à son embouchure et 400 pieds cent milles plus haut.

5. La rivière*Ticouabé* est navigable sur une longueur de près de trente milles.

6. La*Mistassini* a plus de trois cent milles de longueur, trois milles de largeur à son embouchure et peut être naviguée, par des bateaux de faible tirant d'eau, jusqu'à vingt-cinq milles en remontant.

REMONTANT LA MISTASSINI

Cette rivière a plusieurs affluents considérables : la Mistassibi, la Rivière-aux-Rats et l'Ouassiemska.

7. La Grande *Péribonka* mesure 450 milles en longueur. Elle est navigable, jusqu'à vingt milles de son embouchure, pour les vapeurs de dimension ordinaire.

Toutes ces rivières égouttent des terrains d'une grande fertilité. Presque partout, le sous-sol se compose de roches calcaires, sur lesquelles reposent des couches de terre glaise (argile) qui ont parfois plusieurs centaines de pieds d'épaisseur. Les dépôts superficiels, mêlés à cette terre glaise, se composent d'alluvions sablonneuses, d'humus et de détritus végétaux qui forment une terre arable d'une grande richesse, surtout à l'ouest et au nord du lac. Comme de raison, la description que nous venons de donner s'applique d'une manière générale à toute la contrée.

Cette fertilité, du reste, est établie *a priori* par la nature même des forêts de cette région.

On a dit il y a longtemps déjà, que la Vallée du Lac-Saint-Jean deviendrait un jour "*le grenier de la Province de Québec*" Le fait est qu'elle peut former à elle seule une province entière, et, dans tous les cas, elle est destinée à devenir avant peu, un vaste champ d'approvisionnement pour la vieille capitale, en même temps que celui vers lequel se tourneront les plus actives et les plus sérieuses tentatives de colonisation.

Il y a maintenant toute une flotille de bateaux mus soit par l'électricité, la vapeur ou la gazoline, (essence) qui font divers services entre les nombreuses colonies du Lac-Saint-Jean.

FACILITES DES COMMUNICATIONS

L'on a fait aussi jeter sur toutes les rivières des ponts qui mettent maintenant en communication différents cantons.

Ainsi, le pont de la Mistassini relie le canton Pelletier, où se trouve l'établissement des Pères Trappistes, avec le canton Parent ; le pont de la Grande-Décharge relie l'île d'Alma aux cantons Taché et Delisle ; puis le pont de la Petite-Dé-

charge fait communiquer l'île d'Alma avec les établissements de Signaï et de Labarre.

L'Ile d'Alma.—L'île d'Alma, sur laquelle est située une des fermes qui est représentée dans les gravures de cette brochure, a la forme du delta. A cet endroit, le Lac Saint-Jean se sépare en deux canaux principaux, dont l'un s'appelle la "Grande-Décharge" et l'autre la "Petite-Décharge." Les poissons des plus belles qualités abondent dans ces canaux et le sol de cette île est très fertile. Cette île a en superficie près de dix mille acres de terre.

Dans l'intérêt des colons qui désireraient prendre des terres à l'est ou à l'ouest du lac Saint-Jean, ou dans le district de Chicoutimi nous indiquons ici, d'une manière approximative, la distance à parcourir pour atteindre de Roberval ou de Chicoutimi les principaux points où l'on compte déjà des groupes considérables.

FERME A SAINT-JOSEPH D'ALMA

DISTANCES

Ces distances sont calculées à partir de Roberval et Chicoutimi :

	MILLES.	POPULATION. (1901)
DE ROBERVAL A		
Roberval	0	2,586
Chambord	13	1,637
Saint-Prime	9	1,221
Saint-Félicien	18	1,386
Saint-Méthode	30	437
Normandin	36	930
Péribonka	23	476
Mistassini (Trappistes)	56	572
Saint-Jérôme	22	2,076
Saint-Gédéon	30	1,150
Saint-Bruno	33	1,025
Saint-Joseph d'Alma	40	1,305
Hébertville	22	2,560
La Pipe	22	450
Grande Décharge	23	75
Albanel	45	335
Delisle	45	880
Lalancette	47	450
Honfleur	32	125
Doré	30	202
DE CHICOUTIMI A		
Chicoutimi	0	5,533
Bagotville	10	1,140
Saint-Charles	23	620
Grande Baie et cantons avoisinants.	12	3,636
Kénogami	21	630
Laterrière	9	1,200
Sainte-Anne	1½	507
Jonquière	9	1,627
Saint-Fulgence	9	963
Taché	27	186
Tremblay et Falardeau	9–18	578
Roberval	64	

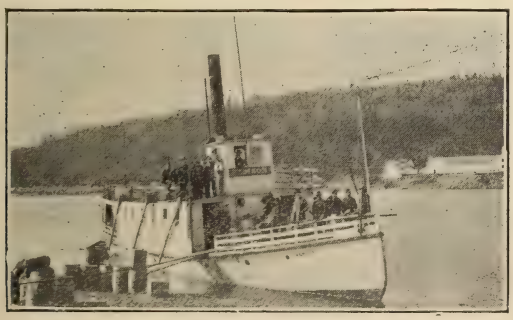

SUR LE SAINT-MAURICE

Vers la Baie James

LA région traversée par le chemin de fer du Lac-Saint-Jean est entrée dans une ère de développement extraordinaire, grâce aux communications ouvertes et à l'initiative éclairée de la compagnie. La ligne principale de Québec à Roberval comprend cent quatre-vingt dix miles, plus un embranchement de soixante-quatre miles de Roberval à Chicoutimi.

L'AVENIR

Le groupe d'hommes entreprenants et énergiques qui, après d'énormes difficultés, ont réussi à compléter la construction d'un chemin de fer de Québec jusqu'à la fertile vallée du Lac-Saint-Jean semble maintenant vouloir pousser son entreprise jusqu'à la Baie James. Des arpentages ont été soigneusement faits sur ce territoire et les résultats démontrent qu'il y aura moins de difficultés à vaincre, pour prolonger le chemin de fer du terminus actuel, de Roberval à l'extrémité sud de la Baie James, qu'il n'en a été surmontées lors de la construction du chemin de fer de Québec au Lac-Saint-Jean. Ce chaînon, qui doit relier le Lac-Saint-Jean à la Baie James, deviendra une partie importante de cette voie ferrée qui sera le "Trans-Canada." Non seulement, la section de la Baie James de ce chemin, fournira au Lac-Saint-Jean, à Chicoutimi et à Québec, les produits des mines et des pêcheries du territoire de la Baie James et de la Baie d'Hudson, mais de plus, par son extension dans les riches cantons du nord-ouest de Roberval, elle ouvrira de nouvelles voies de communications et ajoutera à la valeur des terres fertiles des cantons Ashuapmouchouan, Demeules, Dufferin, à celles des villages de Saint-Prime et Saint-Félicien, et aux cantons voisins—Parent, Normandin, Albanel et Girard, aussi bien qu'au territoire tout entier du Lac-Saint-Jean, une valeur plus grande que celle qu'on avait d'abord supposée. Le terrain est uni, fourni de bois, le sol très bon. Le

LE GRAND HOTEL—LAC SAINT-JOSEPH

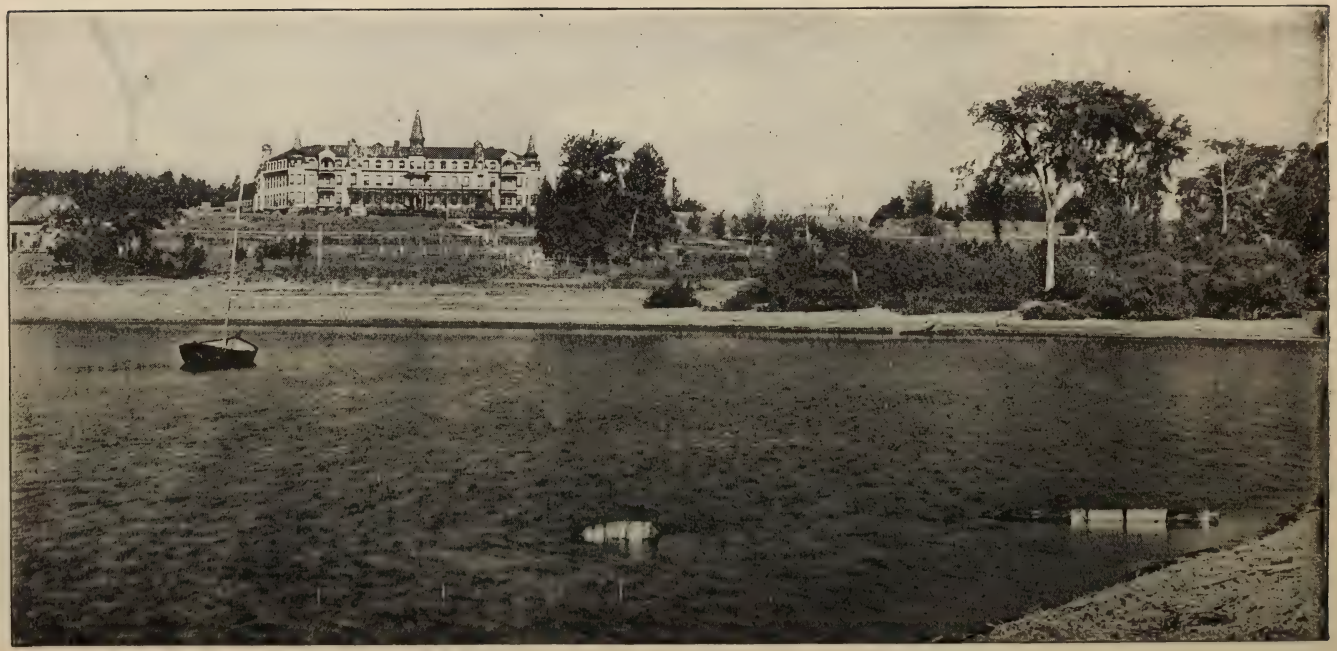

LE GRAND HOTEL A ROBERVAL

climat en cet endroit, est aussi tempéré que celui de la région du Lac-Saint-Jean ; il y a là aussi des richesses minérales. Cette exploration a révèlé aussi l'existence d'une excellente route pour un chemin de fer qui partirait de Roberval pour se rendre jusqu'à l'embouchure de la rivière Nottaway sur la Baie James, où il y a un port dont la profondeur minimum de l'eau est de 27 pieds. Ce havre sera alimenté par le commerce de toute la région située sur le bord des baies James et Hudson. Ces baies ont un littoral d'environ quatre mille milles. M. Henry O'Sullivan, arpenteur des terres de la Puissance du Canada et ingénieur civil, qui était le chef de l'expédition dont nous venons de parler, a déclaré, dans ses rapports, qu'il y avait, entre le Lac-Saint-Jean et la Baie James, des forêts immenses remplies de bois d'épinette, au nord de la hauteur des terres. Et il ajoute que la fabrication de la pulpe étant l'industrie de l'avenir ; l'épinette noire étant la reine des bois pour la fabrication de la pulpe et que ce territoire est le pays par excellence de l'épinette noire. Il y a dens cette région d'immenses chutes d'eau qui peuvent fournir la force motrices aux usines, aux scieries et aux fabriques de papier, et il est à espérer qu'avant longtemps la construction de ce chemin de fer donnera libre accès aux européens, et à leurs capitaux pour développer les ressources de cette vaste contrée.

CHICOUTIMI

La ville de Chicoutimi, qui n'est qu'en partie représentée dans une des gravures qui ornent cette brochure, est le terminus de la navigation océanique sur la Rivière Saguenay qui donne passage aux eaux du Lac Saint-Jean, pour aller se jeter à Tadousac, dans le fleuve Saint-Laurent puis dans l'Atlantique. La population de la ville de Chicoutimi dépasse cinq mille âmes ; elle est le siège d'une cathédrale et d'un évêché Catholique. Elle possède aussi une autre église catholique et une église protestante. La ville de Chicoutimi est bâtie sur un promontoire qui domine la Rivière Saguenay ; son site est très beau. Un des plus grands établisse-

ments industriels de cette ville, est la fabrique de pulpe qui peut produire annuellement 70,000 tonnes. La ville de Chicoutimi est destinée à devenir un très grand port de commerce.

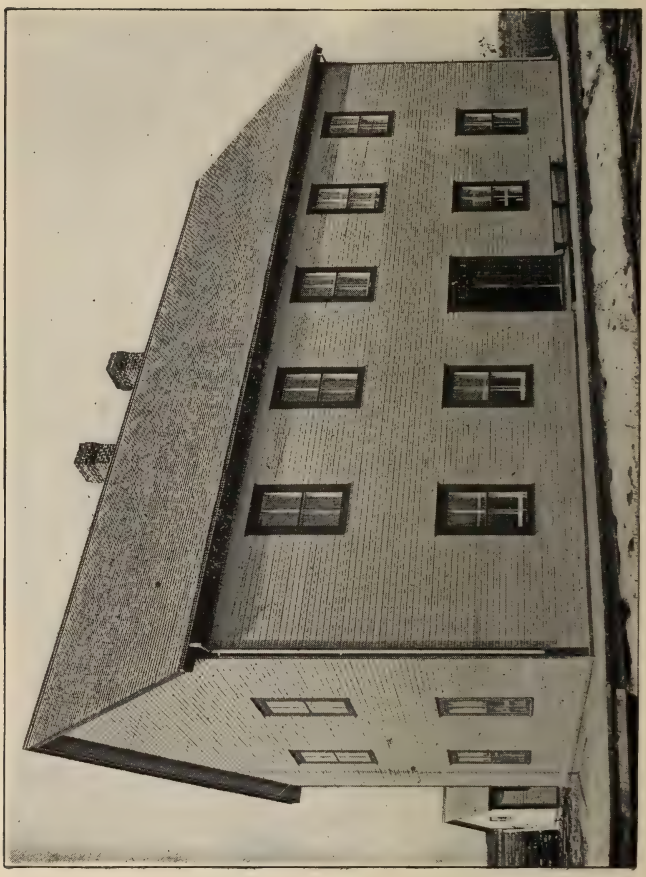

LE REFUGE DES COLONS A ROBERVAL

Renseignements Généraux pour les Colons

(Extrait du Guide du Colon de la Province de Québec)

POUR le colon, le choix du lot est évidemment la première chose à faire et la plus importante. Du choix qu'il fera dépend son avenir et celui de sa famille. Il importe donc à tous égards que le colon réfléchisse au choix qu'il se propose de faire, qu'il consulte tout d'abord ses goûts, ses aptitudes, et même le genre de culture auquel il entend se livrer.

Le colon est toujours à même de se fixer sur la valeur du terrain qu'il convoite, soit en le visitant lui-même, soit en communiquant avec l'agent local du gouvernement, qui est en mesure de lui donner tous les renseignements désirables.

LE PRIX D'UN LOT

Le prix de nos terres est purement nominal—il est de vingt centins l'acre seulement (1 franc)—le colon le plus pauvre peut toujours aspirer à devenir propriétaire d'un ou de deux lots.

Bien plus, lorsque le département des terres a la preuve qu'il a affaire à un colon de bonne foi, il tempère volontiers pour lui la rigueur de ses règlements. et facilite, dans la mesure du possible, son établissement sur les terres publiques.

Tous les renseignements précédents et à suivre, relatifs à l'acquisition de lots ne regardent que les lots à être concédés par le gouvernement provincial.

GRANDEUR DES LOTS

Chaque lot de 100 acres dans la province de Québec forme un rectangle de 5,280 pieds, 80/100 de long sur 858 pieds de large, soit 1,625 verges 50 de long sur 261 verges 52 de large. Cela donne une superficie de 105 acres ou 42 hectares, mais les 5 acres supplémentaires sont réservés pour les routes.

LES CONDITIONS DE LA VENTE

Disons tout d'abord que c'est à l'agent local des terres de la Couronne que doit s'adresser, soit verbalement, soit par écrit, toute personne désirant faire l'acquisition d'un lot de terre.

La vente d'un lot s'effectue, naturellement, à certaines conditions. Elles sont énumérées dans le billet de location que nous publions ci-dessous :

BILLET DE LOCATION.

Agence des terres de la Couronne

$.....

Recu de.... .....la somme de..... ....piastres, étant le premier versement d'un cinquième du prix d'achat de.. .... . acres de terres contenus dans.... ....lot,... No.....dans.....rang du canton de.... ....

CETTE VENTE est faite aux conditions suivantes, savoir :—

L'acquéreur pourra payer la balance du prix de vente en quatre versements égaux annuels avec intérêt à 6 p.c. de cette date, mais il faudra qu'au moins un versement soit payé chaque année.

L'acquéreur devra prendre possession de la terre ainsi vendue dans les six mois de la date de la présente vente, y construire une maison habitable d'au moins seize pieds sur vingt, y résider et l'occuper, soit par lui-même soit par d'autres, pendant au moins deux ans à compter de ce temps ; et, dans le cours de quatre années au plus, il devra défricher et mettre en culture une étendue d'icelle égale à dix acres au moins par cent acres, mais il faudra que chaque année la proportion voulue des dix acres par cent acres de défrichement soit faite.

Il ne sera coupé de bois avant l'émission des lettres-patentes que pour le défrichement, le chauffage, les bâtisses et les clôtures, et tout bois coupé contrairement à cette condition sera considéré comme ayant été coupé sans permis sur les terres publiques.

Nul transport des droits de l'acquéreur ne sera reconnu si les conditions de la vente ne sont pas remplies.

Les lettres patentes ne seront émises, dans aucun cas, avant l'expiration de deux années d'occupation, ni avant l'accomplissement de toutes les conditions, même quand le prix de la terre aurait été payé en entier.

L'acquéreur s'oblige à payer la valeur des améliorations utiles qui peuvent se trouver sur la terre vendue, appartenant à d'autres qu'à lui.

Cette vente est aussi sujette aux licences de coupe de bois actuellement en vigueur, et l'acquéreur sera obligé de se conformer aux lois et règlements concernant les terres publiques, les bois et forêts, les mines et les pêcheries dans cette Province.

.....Agent.

AVIS.—Lorsque le ministre des Terres et Forêts est convaincu qu'un acquéreur de terres publiques ou son cessionnaire représentant ou ayant cause s'est rendu coupable d'aucune fraude ou abus, ou a enfreint ou négligé d'accomplir quelques conditions de la vente ; aussi lorsqu'une vente a été faite par méprise, erreur et contrairement à la loi ou aux règlements, il doit révoquer telle vente, reprendre la terre y désignée, et en disposer de même que si elle n'eut jamais été vendue. (Voir l'article 1283 des Statuts Refondus de la Province de Québec.)

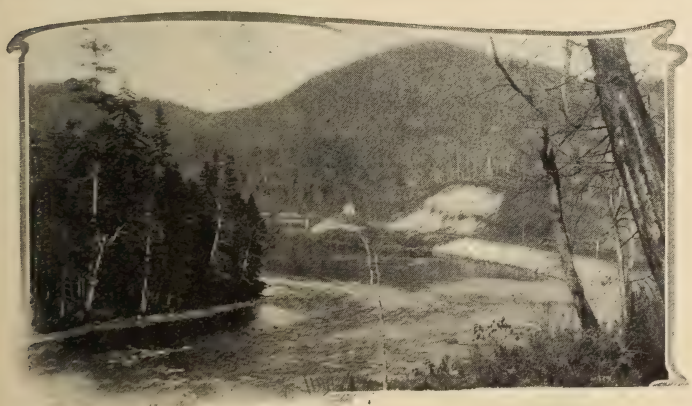

LA BATISCAN

Rapport des Arpenteurs

NOUS ALLONS maintenant passer en détail les différents cantons qui constituent la partie arpentée du territoire du Lac-Saint-Jean, et donner sur chacun d'eux des rapports des arpenteurs qui en ont fait les explorations officielles.

Les agences comprises dans cette région ouverte à la colonisation, sont les agences du Lac-Saint-Jean (partie sud), du Lac-Saint-Jean (partie ouest) ; du Lac-Saint-Jean (partie centrale), et du Lac-Saint-Jean (partie est.)

L'étendue des terres arpentées et offertes actuellement en vente dans ces différentes agences s'élève à plus de 2,000,000 d'acres.

Les terres sont vendues au prix uniforme de 20 centins l'acre (1 fr.)

AGENCE DU LAC-ST-JEAN

(Partie Ouest.)

Agent : GEORGES AUDET, Roberval, Lac-Saint-Jean.

Nombre de cantons : 11.

Le nombre d'acres de terre à vendre dans cette agence est actuellement de 234,415.

CANTONS.	Acres Arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
ASHUAPMOUCHOUAN.	14,437	Le sol de la vallée de la rivière Ashuapmouchouan est de qualité supérieure. Grande étendue de terre arable dans ce canton. Terrain bien arrosé et uni. Bois : merisier, cèdre, pin et surtout épinette. Les rivières Iroquois et à l'Ours contiennent de bons pouvoirs d'eau.

AGENCE DU LAC-ST-JEAN

(PARTIE OUEST—*Suite*)

CANTONS.	Acres Arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
HARLEVOIX.....	15,814	Sol propre à la colonisation, surtout sur les bords du lac Saint-Jean. Bois brûlé. Les rangs 5, 6, 7 sont boisés en bois franc et mou.
RESPIEUL.....	19,897	Situé à quelques milles du chemin de fer du Lac Saint-Jean. Sol composé, en forte partie de terre jaune sablonneuse. Les lots, sur le bord du lac des Commissaires, des 1er, 2e et 3e rangs sont assez avantageux. Bois : épinette, sapin, bouleau, merisier. Beaucoup de bois de commerce sur les rivières à la Roche, à l'Epinette-Rouge et aux Rats-Musqués. Lacs poissonneux.
)ABLON.....	14,805	Une certaine étendue propre à la culture. Beaucoup de bois brûlé.
)ALMAS.....	28,483	Sol très propre à l'agriculture, facile à égoutter et à défricher. Grande savane, à partir du lot 31 jusqu'au lot 46, mais qui peut cependant être aisément asséchée. Les lots de la Grande Péribonka jusqu'au No. 59, sont de première qualité. Richement boisé en épinette, sapin et bouleau.
)ECHENE.....	26,216	(*Voir Canton Ross.*)
)OLBEAU.....	32,117	Terrain plat et uni ; pas une seule roche. Forêt magnifique : épinette, sapin, orme, frêne, tremble, merisier, bouleau. Tout ce canton, a une grande valeur pour la colonisation.

AGENCE DU LAC-ST-JEAN

(PARTIE OUEST—*Suite*)

CANTONS.	Acres Arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
MALHERBES †	13,381	Le rang I du lac des Commissaires ‡ renferme de magnifiques lots des plus propres à la colonisation. Arrosé par de majestueux lacs et de nombreux cours d'eau. Essences forestières dominantes: épinette, bouleau et sapin. Ce canton est coupé en deux par le chemin de fer du Lac Saint-Jean.
ROBERVAL.....	5,301	Terrain généralement plat et sol de bonne qualité. A proximité du Lac Saint-Jean et du terminus du chemin de fer. Bois dominants: épinette blanche, épinette rouge, sapin, bouleau et frêne.
ROSS.....	40,781	Les terrains de ce canton présentent un assez bel aspect et offrent des ressources à la colonisation. Toute culture peut y être faite avec succès. Les forêts renferment un peu de bois de commerce, tels que l'épinette blanche à billots, l'épinette rouge et le bouleau. Beaux pouvoirs d'eau fournis par les rivières Ouiatchouaniche et Iroquois.
RACINE.....	23,183	Entouré par le Lac St-Jean et la rivière Mistassini. Surface absolument plane, régulière et terre de bonne qualité. Au centre du canton une savane. Grands bois verts consistant en sapin, cyprès, épinette de toutes les qualités.
	234,415	

† Ce canton et celui de Crespieul ont été réservés par le gouvernement de Québec le 17 novembre 1896, pour la société de colonisation Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Sauveur de Québec.

‡ Le Lac-des-Commissaires a sept lieues de longueur et une largeur moyenne d'un demi-mille.

NORMANDIN

CHAMP DE BLE—NORMANDIN.

AGENCE DU LAC-ST-JEAN

(*Partie Nord-Ouest*)

Agent: ARTHUR POLIQUIN, médecin, Saint-Félicien, Lac-Saint-Jean.

Les voies de communication sont: le chemin de fer de Québec et du Lac-Saint-Jean, puis par voiture ou par bateaux aux divers établissements.

Nombre de cantons: 7

Etendue des terres arpentées dans cette agence 125,342 acres.

(PARTIE NORD-OUEST)

CANTONS.	Acres Arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
ALBANEL.....	29,455	Au point de vue de la colonisation, ce canton a une valeur réelle. Le sol est des plus fertiles. En partie sablonneux et en partie argileux. Bois: épinette en quantité, sapin, bouleau, cyprès, frêne, pin rouge, etc. Le bois est long et d'une bonne grosseur. Pouvoirs d'eau.
DEMEULES.....	8,156	Les deux tiers du terrain peuvent servir à des fins de colonisation. Certains endroits même sont dans des conditions fort avantageuses. Les essences forestières sont très variées. L'épinette blanche est abondante et propre à faire du bois marchand.
DUFFERIN †	16,042	Les lots sont d'un sol riche, exempts de roches et traversés partout par des ruisseaux. Bois franc et mou, d'une grosse pousse. Les lacs et rivières fourmillent de poissons d'excellente qualité. Excellent pour les moulins.

† Cinq îles, respectivement appelées A, B, C, D, E, forment partie de ce canton. La plus considérable de ces îles, connue par la lettre D, renferme 133 acres de terre.

Sauf cette dernière, toutes les autres îles sont occupées.

Leur sol est excellent et propre à la culture.

AGENCE DU LAC-ST-JEAN

(PARTIE NORD-OUEST—*Suite*)

CANTONS.	Acres Arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
GIRARD.....	17,911	Généralement plat. La terre y est argileuse et de première qualité. Les essences forestières sont variées et très fortes.
NORMANDIN.....	14,691	Très bon centre pour des exploitations agricoles. Le terrain se prête bien à toutes les cultures. Les espèces de bois dominantes sont l'épinette, le sapin, le bouleau, le cyprès, le tremble, etc. Des chemins partout. La rivière Ticouabé fournit de bons pouvoirs d'eau.
PARENT.....	21,023	En approchant de la rivière Ticouabé, la qualité du sol ne laisse rien à désirer. Tous les lots faisant front à la rivière Mistassini sont très propres à la culture et présentent beaucoup d'avantages aux nouveaux colons par la proximité de la rivière, navigable jusqu'à sa première chute. Bois mêlés et pouvoirs d'eau importants. Peintures et ocres en abondance.
PELLETIER †	18,064	Terre fertile, facilement exploitable et offrant aux cultivateurs et colons d'exceptionnels avantages. Traversé par de superbes rivières, et notamment par la Mistassibi, la Mistassini et la rivière aux Rats. Plusieurs bons chemins de colonisation traversent ce canton. Du bois de toutes les essences et en partie propre au commerce. L'établissement des RR. PP. Trappistes est situé dans ce canton. Excellents pouvoirs d'eau.

† Les Pères Trappistes possèdent dans ce canton un établissement d'une étendue de 6,000 acres de terre, dont deux mille en savane. Cet établissement qui n'est créé que depuis 1893, est en pleine voie de développement.

AGENCE DU LAC-ST-JEAN

(PARTIE CENTRALE)

Agent: CAJETAN VÉZINA, d'Hébertville.

On communique avec les terres de cette agence par le chemin de fer de Québec et du Lac-Saint-Jean jusqu'à Chambord, et de Chambord à la station d'Hébertville, par l'embranchement du chemin de fer pour Chicoutimi.

Nombre de cantons: 12.

Les terres arpentées dans cette région embrassent une étendue de 199,471 acres.

CANTONS.	Acres Arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
CARON.....	18,434	Sol de qualité supérieure et avantageux à la colonisation, surtout dans les 5, 6 et 8e rangs. Le bois consiste surtout en épinette, cèdre, bouleau, etc. Lacs fort poissonneux.
DELISLE.....	1,753	Terrain de première qualité, et dépourvu de roches. Du sapin, du bouleau et de l'épinette comme bois dominants. Peu de pin. L'île d'Alma † a un sol très riche et est fortement boisée d'espèces mélangées, volumineuses et élevées. Le posisson abonde.
DEQUEN.....	43,844	Ce canton, d'environ 70 milles carrés, est pour moitié propre à la culture. Arrosé par la rivière Metabetchouan et les rivières Noire, à Prudent et plusieurs lacs généralement très poissonneux. Bois de toutes les essences.
AUGMENTATION DE DEQUEN.....	30,570	Les rangs A, B, C, sont des lopins considérables de terre forte, argileuse, de première qualité. Il n'y a ni roches, ni collines, ni montagnes. Des lacs et de magnifiques ruisseaux le sillonnent.

† La superficie de l'île d'Alma est de 9,976 acres. Une autre île du même canton, marquée G, compte 1,300 acres disponibles. Il ne reste plus que quelques lots à vendre dans l'île d'Alma.

AGENCE DU LAC-ST-JEAN

(PARTIE CENTRALE—*Suite*)

CANTONS.	Acres Arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
GARNIER.....	19,950	Le moins accidenté de tous les cantons du Lac St-Jean. La forêt a été largement exploitée ; il reste encore un peu de pin blanc. La rivière Péribonka borne ce canton au nord et fournit quatre magnifiques pouvoirs hydrauliques qui se divisent à peu près également le front du canton. Le canton est dépourvu de roches et contient partout d'excellente terre. On compte une vingtaine de petits lacs, entourés de belles forêts sur les 5e et 6e rangs.
JOGUES.....	16,339	Les deux-tiers bons à la culture. L'autre tiers compris dans la partie des rangs 1, 2, 3, 4, 5, qu'avoisine la rivière Péribonka, à l'ouest de la ligne centrale est formée de rochers. La vallée de la rivière Belley est assez riche en bois de commerce. Bons pouvoirs d'eau sur la Péribonka.
LABARRE.....	7,669	De bonne qualité agricole pour les trois quarts. Ce terrain n'exige pas une préparation dispendieuse pour être rendu propre à la culture. Il y a de magnifiques alluvions de chaque côté de la rivière Bédard, depuis le 7e rang jusqu'au 10e. Le bois a été dévasté par l'incendie.
MESY.....	5,230	Aspect montagneux en certains endroits et peu propre à la culture. Terrain d'assez bonne qualité ailleurs. Bois de toutes les essences et d'une grande hauteur, surtout dans la vallée de la Belle-Rivière. Lacs poissonneux et bons pouvoirs d'eau.

AGENCE DU LAC-ST-JEAN

(PARTIE CENTRALE—*Suite*)

CANTONS.	Acres Arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
METABETCHOUAN...	6,996	Le sol, dans les rangs 3, 4 et 5, sans être de qualité supérieure, permet de former de bons établissements agricoles. Il est préférable dans les rangs 6 et 7. Ce canton est à proximité du chemin de fer. La forêt a été ravagée par l'incendie.
SIGNAI.....	.....	Ce canton est entièrement occupé ; il ne reste plus de lots. Le terrain est d'une grande fertilité. Bons pouvoirs d'eau fournis par la rivière Bédard.
SAINT HILAIRE.....	32,946	La vallée de la Belle-Rivière, le voisinage du lac des Cèdres, la rive droite de la rivière Metabetchouan et une partie des 2e et 4e rangs offrent des lopins de terre de bonne qualité. Le reste du canton est d'un sol très pauvre. Boisé d'épinette blanche, rouge, sapin, bouleau, etc. Les lacs fourmillent de poissons. A proximité du chemin de fer.
TAILLON.....	15,740	Sol de première qualité, notamment à l'est de la ligne centrale. Pas de roches, mais une grande savane entre la rivière Péribonka et le lac St-Jean. Le sous-sol de cette savane est d'excellente terre, et peut facilement être égoutté. La terre dans ce canton est propre à toutes les cultures. Bois mêlés et bons pouvoirs d'eau.
	199,471	

AGENCE DU LAC-ST-JEAN

(*Division Est*)

Agent : IGNACE CLAVEAU, Chicoutimi.

Les voies de communication pour se rendre aux terres de cette agence sont le chemin de fer du Lac-Saint-Jean, de Québec à Chicoutimi, ainsi que les divers bateaux qui remontent le Saguenay en été.

Nombre de cantons : 19.

Etendue des terres arpentées dans cette agence : 275,439 acres.

CANTONS.	Acres Arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
BAGOT.....	9,209	Terre de bonne qualité du côté nord, rocheuse et accidentée du côté sud. Le feu a détruit une grande partie du bois.
BEGIN.....	14,700	Généralement plat. Montagnes de peu d'étendue au centre et à l'ouest des 1er et 2e r ngs. Le sol est de terre forte, avec une couche de terre jaune. Très favorable à la colonisation. Arrosé par les rivières des Aulnaies, à l'Ours, etc. Nombreux lacs. Un quart du canton a été ravagé par le feu, surtout dans les parties est et ouest. Le reste est couvert de beaux bois : épinette blanche, pin blanc, sapin, bouleau, merisier, épinette noire, aulne, cormier.
BOILEAU.....	28,245	Propre, en général, à la culture et aux établissements. Bois de peu de valeur. Tous les lacs du canton sont remplis de truite. De bons emplacements pour forces motrices sur toutes les rivières.
BOURGET.....	10,203	Magnifique canton, d'une grande valeur pour la colonisation: Terre de bonne qualité, supérieure même en plusieurs endroits. Beaucoup d'épinette et de pin blanc. De bons pouvoirs d'eau sur le 7e rang.

LA VILLE DE CHICOUTIMI

FERME SCOTT—MISTASSINI

AGENCE DU LAC-ST-JEAN

(DIVISION EST—*Suite*)

CANTONS.	Acres Arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
CHICOUTIMI.....	1,132	Ce canton compte déjà de nombreux établissements. Le sol est bon. Pas de bois.
FALARDEAU.....	14,902	Généralement accidenté et montagneux. Peu de bois de commerce. Carrière de pierre à chaux dans le 3e rang.
FERLAND.....	11,537	Ce canton se trouve sur les côtes de la baie des Ha ! Ha ! Généralement accidenté, avec vingt pour cent de terrain colonisable. Le sol est une terre sablonneuse. Les rangs est et ouest du bras Hamel sont les plus avantageux. Bois : bouleau, tremble, épinette, sapin, cyprès, merisier, frêne. Le bois est surtout bon dans la partie sud. Importants pouvoirs d'eau.
HARVEY.....	21,651	Un quart de bonne terre. Bien boisé et un peu de bois de commercc.
JONQUIÈRE.....	5,073	A l'exception de quelques petites espaces rocheuses, tout ce canton renferme de bonne terre. Bois,: bouleau, épinette blanche et un peu de pin. Indices de mines de mica.
KÉNOGAMI.....	31,763	La plupart des lots sont susceptibles d'être avantageusement cultivés. Le terrain est assez fertile et exige peu de chose pour sa première préparation. C'est une terre d'alluvion boisée de merisier, d'épinette, de sapin, de bouleau, d'orme, de frêne et de cèdre. Magnifiques pouvoirs d'eau fournis par les rivières. Le lac Kénogami fournit de la truite en abondance.

AGENCE DU LAC-ST-JEAN

(DIVISION EST—*Suite*)

CANTONS.	Acres Arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
LABRECQUE.....	13,150	Terrain plat ou onduleux dans sa plus grande partie. Propre à la culture. Arrosé par les lacs aux Brochets, Chabot et Tommy, qui sont poissonneux. Les deux tiers de ce canton ont été ravagés par le feu, notamment dans la partie ouest des lacs qui viennent d'être mentionnés. Le reste du canton contient des bois d'une belle poussée tels qu'épinette blanche, rouge, sapin, bouleau, merisier, pin blanc, aulne, cormier.
LATERRIÈRE.....	9,249	Dans plusieurs rangs, l'incendie a détruit le bois. La terre est de bonne qualité.
OTIS.....	28,222	Le sol est généralement d'une bonne qualité dans les 3, 4 et 5e rangs, et au sud-est du lac Otis. Au nord-ouest du lac, une grande partie est de terre inculte. Peu de bois de commerce.
PÉRIGNY.....	15,512	Nature montagneuse, et généralement peu propre à la culture. Peu de bois de commerce. La rivière St-Jean forme plusieurs pouvoirs d'eau.
SIMARD.....	14,478	A l'est de la rivière Shipshaw, le bois a été détruit par le feu. Ce canton est, pour une bonne moitié, très propre à la culture et bien boisé dans les 3e et 4e rangs. Les défrichements dans le rang A sont déjà considérables. Bois: bouleau, merisier, épinette, cèdre et frêne.
SIMON.....	300	Pons pour lots à bois de chauffage seulement. Rocheux et absolument impropre à la colonisation.

AGENCE DU LAC-ST-JEAN

(DIVISION EST—*Suite*)

CANTONS.	Acres Arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
SAINT-GERMAIN.....	14,603	Le terrain est surtout de bonne qualité entre la rivière Ste-Marguerite et le Saguenay. Certains endroits absolument incultivables. Les lacs sont très poissonneux. Bons pouvoirs d'eau.
TACHÉ.....	6,008	Ce canton, situé au nord de la rivière Saguenay, renferme une excellente terre arable propre à des établissements de premier ordre. Les bois de toutes les espèces y croissent en abondance. Nombre de pouvoirs d'eau peuvent être utilisés dans l'intérêt futur des colons.
TREMBLAY.....	4,403	Les trois-quarts sont de bonne terre. Fort argileux dans le 10e rang. L'épinette noire et l'épinette rouge sont les essences de bois dominants.
	254,340	

LA RECOLTE A SAINT-JEROME

Délégations

DEPUIS quelques années, tous les ans, la compagnie du chemin de fer du Lac Saint-Jean invite les curés des différentes paroisses du Canada et des Etats-Unis à envoyer des délégués pour se renseigner par eux-mêmes sur les lieux et faire rapport de leur voyage au Lac-Saint-Jean. Nous mettons sous les yeux du lecteur quelques extraits de ces rapports des plus récentes délégations :

Rév. J. Th. Mercier, curé de St-François-Rivière du Sud : "Le gouvernement a réellement raison de vanter spécialement les terres de Normandin, qui possède de belles et bonnes terres faciles à cultiver, très avantageuses pour un jeune colon."

Rév. Père Morin, curé de Saint-Jean-de-Matha et pendant onze ans colonisateur au Nord-Ouest : "Partout dans ces centres nouveaux, il y a de la vie, de l'entrain, la population est satisfaite, les premiers arrivés aident les nouveaux, il se fait de la cabale, on écrit, on invite, on presse les amis de venir voir le pays, et l'on ne craint pas de se déranger pour recevoir les visiteurs."

Rév. Jacques Marmonget, Cumming's Bridge, Ont. "La photographie me disais-je, est toujours plus belle que la réalité. Eh bien, j'avoue que mes préventions sont pleinement dissipées à l'endroit du Lac-Saint-Jean."

Rév. J. G. L. Forbes, ancien curé de Caughnawaga : "J'ai été agréablement surpris du merveilleux progrès de cette région depuis l'établissement de votre ligne."

MM. V. L. Collette et Elz. Dionne, de Sainte-Hélène-de-Bagot : "Après avoir visité Saint-Prime, Saint-Félicien et Péribonca, nous avons trouvé que ces endroits promettent beaucoup pour l'avenir par la qualité du terrain."

Rév. M. Gill, curé de Granby : "Nous nous étions imaginé que cette région avait été trop vantée ; mais bientôt nous avons modifié notre opinion."

Rev. F. X. Brassard, curé de Sutton : "J'aime beaucoup le Lac-Saint-Jean, je fais tout mon pos-

sible pour y envoyer les canadiens. Je crois franchement qu'ils ne se trouveront nulle part un endroit plus avantageux pour élever chrétiennement leurs enfants et les établir autour d'eux."

Rév. O. H. Lacerte, curé de Saint-Prosper: "M. Olivier Cloutier et son épouse ont si bien apprécié les terres qu'ils sont déjà rendus avec leur famille sur une belle terre à Saint-Cyrille de Normandin. Cette famille compte plus que beaucoup d'autres pour la colonisation parce qu'elle contient dix garçons et plusieurs filles."

A. J. Eling, ecclésiastique, Sainte-Thérèse-de-Bienville: "C'est mon humble opinion que la région du Lac-Saint-Jean est la plus magnifique contrée de colonisation qu'on puisse trouver au Canada."

M. Marcelin N. Dumais, St-Norbert-d'Arthabaska: "J'ai été tout simplement émerveillé de constater tant de changement au Lac-Saint-Jean."

M. Zéphirin Gignac, de Deschambault, écrivait: "Je fais de l'agriculture depuis un demi-siècle sur des terres des plus fertiles qu'il y ait dans la province; j'ai la prétention de m'y connaître en fait de terrain à culture.... Je dois vous avouer que mon voyage m'a agréablement surpris. J'avais beaucoup entendu parler du Lac-Saint-Jean, de la fertilité des terres, des puissants pouvoirs d'eau, des nombreux moulins à pulpe. Je croyais qu'il y avait un peu de réclame; mais je dois vous avouer que la réalité répond à l'idéal."

MM. Pascal et Jérémie Hétu, de Kildare, Co. de Joliette, disent: "Nous avons visité le Lac-Saint-Jean. Nous avons acheté des lots et nous y avons passé quatre mois à les défricher...plusieurs de nos parents et de nos amis sont venus nous visiter sur notre rapport et ont eux aussi acheté des lots. Pour nous, nous partons dans la première semaine d'avril prochain avec toutes nos familles et nous croyons que dans le cours de l'été plusieurs autres familles doivent nous suivre. Eugène Vincent, notre voisin, après, lui aussi avoir visité le Lac-Saint-Jean, a vendu sa terre ici et en a acheté une à Albanel."

M Philéas Gauthier, cultivateur de la Petite Rivière-Saint-François, comté de Charlevoix, dit: "J'ai eu le plaisir de visiter toutes les paroisses du Lac-Saint-Jean, en compagnie de quelques-uns de mes co-paroissiens. Pour moi qui connaissais le pays avant, j'ai pu constater qu'il s'était fait de grands changements; la colonisation marche à pas de géant et l'on voit que ce jeune domaine a pris le devant sur beaucoup de vieux comtés. Mes amis visiteurs ont été émerveillés de ce qu'ils ont vu et plusieurs se préparent à émigrer dans cette belle région."

MM. Victor et Arthur Coulombe, de l'Ile-aux-Grues, disent: "Toutes les places que nous avons visitées sont bien de notre goût, nous avons été enchantés de notre voyage et sur notre rapport, nous serons maintenant plusieurs de cette paroisse qui monteront au Lac-Saint-Jean pour s'établir l'été prochain."

M. le curé Rainville, de Saint-Jean, I. O., dit: "Le terrain y est d'une fertilité plus qu'ordinaire

"Un cultivateur de Saint-Prime que je connais a acheté la terre de son voisin, pour une somme de $1,200.00 et l'a complètement payée en trois ans avec les revenus de la terre. Voilà les principales choses que j'ai notées dans ce voyage afin d'encourager plusieurs colons que je veux diriger vers ces belles et fertiles terres du Lac-Saint-Jean."

Le Dr J. M. Aumond de St-Esprit, comté de Montcalm, dit: "La région où je demeure est reconnue par tous les experts comme une des plus fertiles, cependant je n'ai jamais vu chez nous de plus belles récoltes que celles du Lac-Saint-Jean."

M. Le curé Samson, de Armagh, Co. de Bellechasse, dit entre autre chose: "Je vous envoie le rapport de mes deux paroissiens, Adolphe et Joseph Labrecque...M. Adolphe Labrecque s'est fixé à Albanel, tout près de la chapelle. La terre y est de première qualité. Partout moulins à scie, à farine. Comme je vous l'ai dit, Adolphe a acheté une terre à Albanel et son frère est en marché d'en acheter une, ils doivent y retourner dans un mois."

Le Rév. Clément Lévesque, curé de St-Philémon, Co. de Bellechasse. "J'ai visité à peu près toutes les paroisses du Lac-Saint-Jean...Nos jeunes gens , au lieu de s'expatrier, devraient aller courageusement prendre des terres dans cette belle partie de la Province, si belle et si riche, suivre en cela l'exemple de quelques braves jeunes gens de ma paroisse: MM. Laurent Roy, Welly Pelchat, et Delphis Pelchat qui, partis il y a deux ou trois ans, possèdent aujourd'hui de belles fermes à Sainte-Lucie-d'Albanel."

MM. Jorite et Egésippe Leclerc, de Saint-Edouard-de-Lotbinière: "Un bel avenir est sans doute réservé à cette riche et fertile contrée, aussi à voir l'air d'aisance et de contentement de ces florissantes paroisses, nous n'hésitons pas à dire que la vallée du Lac-Saint-Jean deviendra bientôt l'une des plus prispères de notre cher Canada."

MM. Noel Labonté et Ferd. LeMonde de Ste-Rosalie, Co. de Bagot, disent: "D'après ce que nous avons vu et entendu, nous sommes persuadés que la région du Lac-Saint-Jean est une des plus avantageuses pour la colonisation et qu'avant bien des années elle sera la plus prospère de la Province de Québec."

Nous regrettons que l'espace nous manque, pour reproduire tous les témoignages que nous avons en mains, nous en aurions à faire plusieurs volumes et tous sur la même note.

CHAMP DE BLÉ—SAINT-FÉLICIEN

La Tuque

LA "Tuque" est le nom d'un territoire nouveau, ouvert tout récemment, tant à la colonisation qu'à l'industrie. Le chemin de fer de Québec au Lac-Saint-Jean a inauguré son embranchement à La Tuque au mois de décembre de 1907, et par le fait même a livré au commerce et à l'industrie tout le riche pays du haut Saint-Maurice, jusque-là ignoré et for éloigné de toute communication.

Cette œuvre est le complément, la réalisation d'un rève du même groupe d'hommes qui ont tout fait pour développer Québec et son nord, tels, le Lac-Saint-Jean et le Saguenay. Les quelques lignes qui suivent donnent une description fort incomplète du territoire de La Tuque qui déjà est entré en plein développement.

Le chemin de fer à La Tuque, en raison des richesses naturelles du district qu'il traverse, et de son tracé bien compris, est destiné, non seulement à ouvrir un pays renfermant d'immenses avantages au point de vue des intérêts de l'agriculture, de la colonisation, de l'exploitation forestière, de la pulpe, et en établissant aussi une nouvelle route pour les touristes ; mais il possède en plus l'avantage de précipiter de deux années, au moins, la construction sur une grande partie de son parcours, le réseau du chemin de fer du Grand-Tronc-Pacific, le nouveau transcontinental canadien. La Tuque Jonction, sur le chemin de fer de Québec au Lac-St-Jean, à l'endroit où la nouvelle voie bifurque vers le nord-ouest, se dirigeant vers les chutes de La Tuque, sur la rivière Saint-Maurice, se trouve à 78 milles de Québec, à un point où la rivière Batiscan touche à la ligne principale du chemin de fer. A ce point, près de la jonction, un magnifique cours d'eau est traversé par un très solide pont en fer. Après avoir passé ce pont, la ligne côtoie sur un parcours de dix milles la rivière Jeannotte, au milieu d'un splendide paysage, puis effleur le lac Au-Lard et une chaîne de lacs et de petites rivières des plus pittoresques, elle arrive enfin au lac Wyagamack, pour se jeter

dans le Saint-Maurice. Cette rivière ou plutôt ce fleuve est lui-même atteint par le chemin de fer à la tête des chutes imposantes de La Tuque. Cette nouvelle ligne a un parcours de 40 milles et rend ainsi La Tuque accessible au port de Québec.

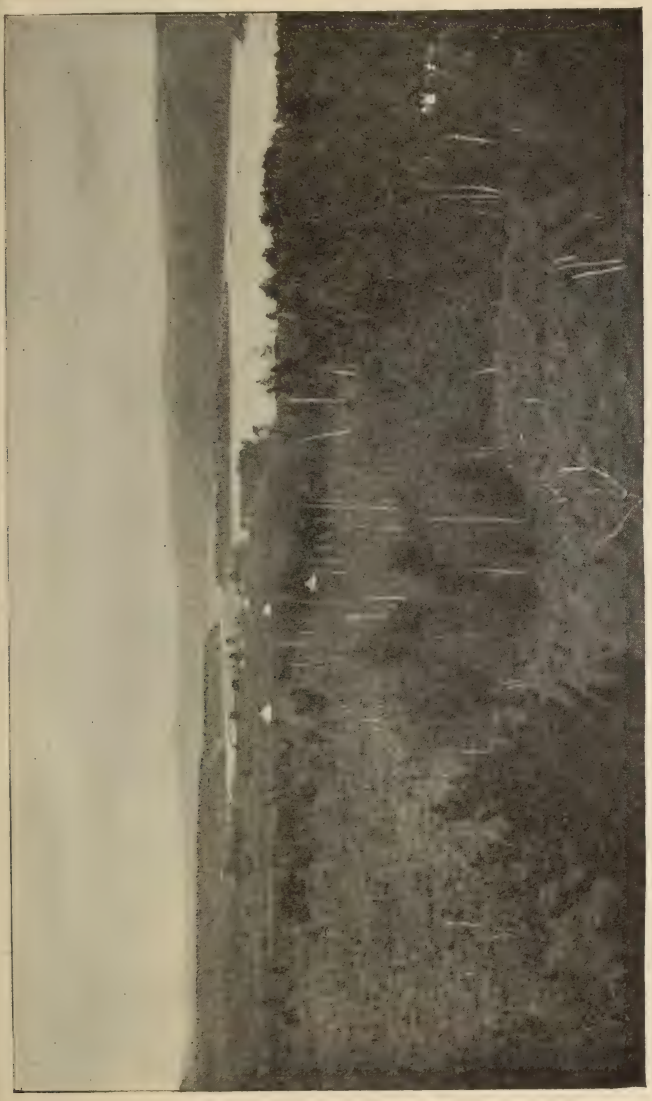

LE HAUT DU SAINT-MAURICE A LA TUQUE

L'on se fera peut-être une idée du développement qui se fera à La Tuque, si l'on considère que la chute pourra développer une force hydraulique d'une capacité d'au-delà 90,000 c.v. et que l'endroit où est sise la ville naissante est absolument dans les

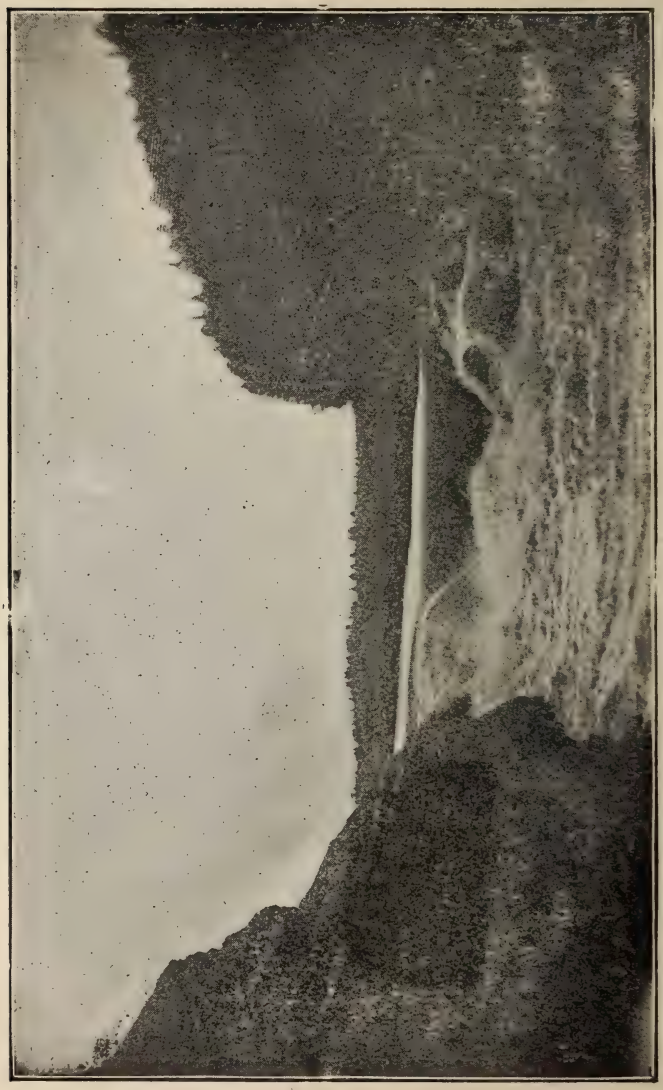

POUVOIR HYDRAULIQUE A LA TUQUE

mêmes conditions que Shawinigan et Grand'Mère. Aujourd'hui, chacune de ces villes compte une population d'environ cinq milles âmes. Grand'Mère possède une pulperie et une fabrique de papier, qui prend rang parmi les plus considérables dans le monde. A Shawinigan, dix millions de dollars ont été dépensés dans le développement du pouvoir des chutes et dans l'établissement d'industries qui en dépendent. La "Pittsburg Reduction Co." a là ses ateliers d'aluminium. Là, également se trouve une importante manufacture de carbure, et à ses côtés les usines considérables de la "Belgo-Pulp-and-Paper Co.," et aussi les vastes ateliers de la "Shawinigan Power Co."

Les usines actuellement en construction à La Tuque, comme résultat de la construction du chemin de fer et le développement de l'immense pouvoir d'eau de l'endroit ne sont qu'un minime facteur en dehors de plusieurs autres qui aussi, contribueront à la richesse et au développement ultérieur de la contrée du haut Saint-Maurice. L'ampleur des opérations forestières de ce district est telle que non moins de six mille travailleurs y sont employés et la coupe de l'an dernier a atteint l'énorme chiffre de trois millions cinq cent mille billots.

Les ingénieurs-arpenteurs qui dressèrent le tracé du nouveau chemin de fer s'unissent pour déclarer que l'ouverture de cette contrée par le nouveau chemin de fer a ajouté à l'industrie forestière douze mille milles carrés de limites à bois dans la vallée du Saint-Maurice.

Les ingénieurs du gouvernement disent que au-dessus de La Tuque se trouvent plus de deux millions d'acres de terres susceptibles d'être colonisées. Ici encore la nouvelle ligne arrivera pour créer une richesse nationale en rendant accessible une vaste étendue du domaine public de la province de Québec, en contribuant au développement de l'agriculture et de la colonisation. Les quinze premiers milles de chemin de fer traversent un très joli canton nouveau renfermant suffisamment de terrain de

la meilleure qualité pour permettre la formation de deux ou trois paroisses dans la vallée de la rivière Jeannotte, et également bien boisé. Ce nouveau canton a été heureusement nommé par le gouvernement provincial : Laurier—en l'honneur du Premier Ministre du Canada.

La descente par bateau à vapeur sur le Saint-Maurice crée, en union avec la nouvelle voie ferrée, un voyage pour les touristes, aussi beau, aussi pittoresque et presque aussi grandiose que celui du Saguenay. Dès le printemps prochain, (1908), il sera loisible pour les touristes de faire une excursion complète de Québec à La Tuque avec retour à Québec dans une seule journée. En quittant Québec après le déjeuner par voie du Québec et Lac-Saint-Jean pour La Tuque, faisant raccordement avec le vapeur pour les Grandes-Piles, de là gagnant Trois-Rivières par voie ferrée, et le train d'après-midi pour Québec qui vous y débarquera pour l'heure du dîner.

La compagnie du chemin de fer de Québec au Lac-Saint-Jean a donc lieu d'être fière de ce que, après avoir rendu tributaires de l'ancienne capitale du Canada les grands districts forestiers et de colonisation du Lac-Saint-Jean et du Saguenay dans l'est, elle asure également à Québec le contrôle du vaste territoire boisé du Saint-Maurice, dans l'ouest et aussi, comme on l'a vu, elle contribue largement à la richesse nationale et à la prospérité.

LA TUQUE

Le Nord-Ouest Canadien

A TITRE de renseignement particulier aux colons qui se dirigent vers le Nord-Ouest canadien, nous donnons ci-dessous les règlements du "Homestead"

REGLEMENTS DU "HOMESTEAD"

Ce qui suit est le plan d'un "township":

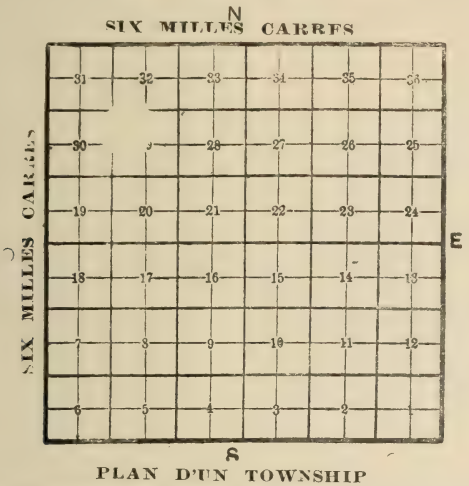

PLAN D'UN TOWNSHIP

Chaque carré contient 640 acres; chaque quart de section contient 160 acres. Une section contient 640 acres et forme un mille carré. Terres du gouvernement ouvertes au "homestead" (c'est-à-dire à la colonisation gratuite).—Sections Nos. 2, 4, 6, 10, 12, 14, 16,20, 22, 24, 28, 30, 32, 34, 36.

Section des Ecoles.—Les sections Nos. 11 et 29 sont tenues en réserve par le Gouvernement en vue des écoles.

Toute section au nombre pair des terres de la Puissance dans le Manitoba ou dans les Territoires du Nord-Ouest (excepté 8 et 26) qui n'a pas été concédée gratuitement, réservée pour lots boisés des colons, ou pour d'autres fins, peut être obtenue comme "homestead" par quiconque est seul chef de famille, ou par tout homme âgé de plus de dix-huit ans, dans la proportion d'un quart de section de 160 acres, plus ou moins.

ENTREE

Une entrée ou application, peut être faite en personne au bureau local des terres pour le district dans lequel est située la terre qui doit être concédée ou, si le pétitionnaire le désire, sur demande au Ministre de l'Intérieur à Ottawa, au Commissaire d'Immigration à Winnipeg, ou à l'agent local du district dans lequel la terre est située, recevoir l'autorisation de faire une entrée pour lui par l'intermédiaire d'une autre personne. Une somme de $10 est requise pour l'enrégistrement d'un "homestead" ordinaire.

DEVOIRS QU'IMPOSE LE "HOMESTEAD"

D'après la loi actuelle du "homestead", des devoirs doivent être remplis dans une des manières suivantes, à savoir :

(1) Par la résidence sur la terre et sa culture pendant six mois chaque année durant le terme de trois ans.

(2) Si le père (ou la mère, le père étant mort) de toute personne ayant droit de faire une entrée de "homestead" réside dans une ferme dans le voisinage de la terre enrégistrée en faveur de telle personne comme "homestead", les requisitions de la loi, tant qu'à la résidence avant d'obtenir une patente, peuvent être satisfaites par la dite personne en résidant chez son père ou sa mère.

(3) Si un colon a obtenu une patente de son premier "homestead", ou un certificat pour l'émission d'une telle patente contresigné de la manière prescrite par l'Acte des Terres de la Puissance, et s'il a obtenu un enrégistrement d'un second "homestead", les requisitions de la loi à l'égard de la résidence avant l'obtention d'une patente peuvent être satisfaites par la résidence dans son premier "homestead".

(4) Si le colon a sa résidence permanente sur une terre agricole qui lui appartient dans le voisinage de son "homestead", les requisitions de la loi qui ont trait à la résidence peuvent être satisfaites par la résidence sur la dite terre.

LA DEMANDE DE PATENTE

Devrait être faite, au bout de trois ans, à l'Agent Local, ou Sous-Agent ou à l'Inspecteur des "Home-

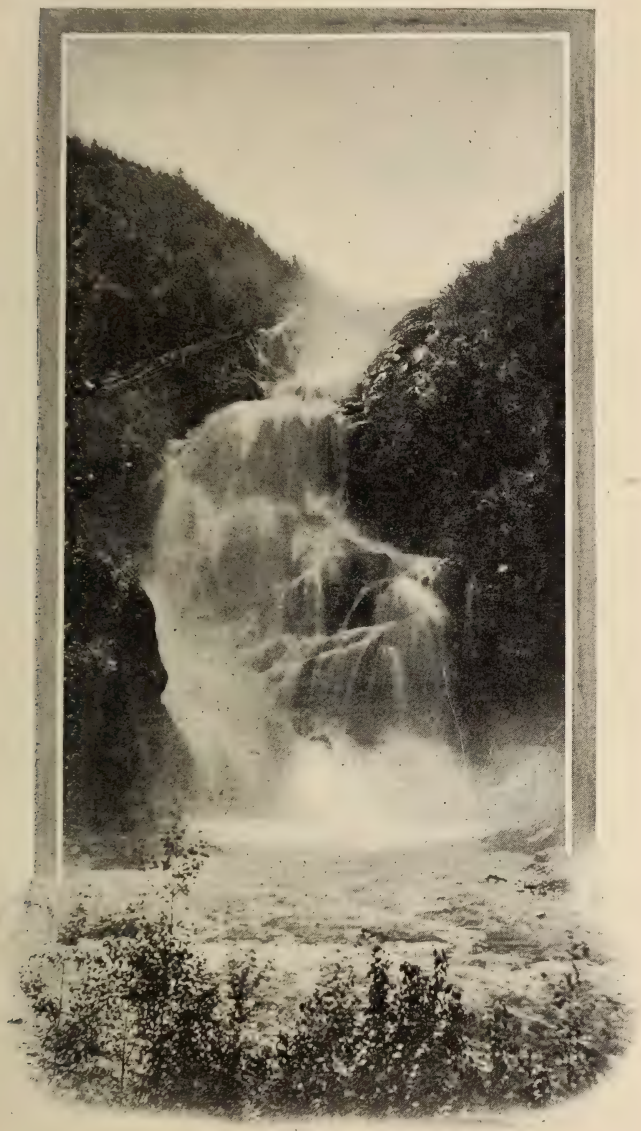

LA CHUTE OUIATCHOUAN

steads". Avant de faire la demande de patente, le colon devra donner six mois d'avis par écrit de son intention au Commissaire des Terres de la Puissance à Ottawa.

LES RENSEIGNEMENTS

Les immigrants nouvellement arrivés recevront au bureau d'Immigration à Winnipeg, ou à l'un

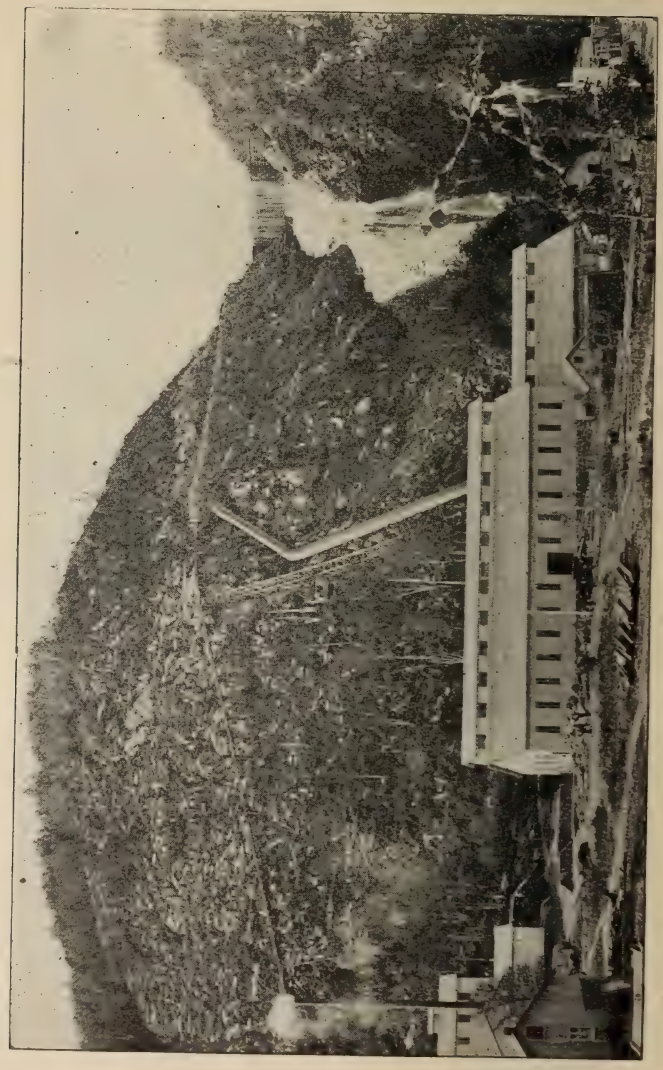

LA PULPERIE DE OUIATDHOUAN

des bureaux de terre dans le Manitoba ou dans les Territoires du Nord-Ouest, des renseignements au sujet des terres qui sont ouvertes à l'enregistrement, et des officiers en charge, libre de toute dépense, des conseils et l'aide dans le choix des terres qui leurs conviennent; et des renseignements complets à l'égard des lois sur les terres, le bois, le charbon, et les minéraux. Des terres de la Puissance dans la région des chemins de fer de la Colombie Anglaise peuvent être obtenues en s'adressant au Secrétaire du Département de l'Intérieur, à Ottawa; au Commissaire d'Immigration à Winnipeg, Manitoba, ou à l'un des agents de terres de la puissance au Manitoba ou dans les Provinces du Nord-Ouest, ou même directement à

M. W. D. SCOTT,

Surintendant de l'Immigration, Département de l'Intérieur, Ottawa, Canada.

N. B.—En outre des concessions de terres gratuites auxquelles les règlements ci-dessus ont référence, des milliers d'acres de terres les plus désirables dans l'Ouest Canadien sont offertes à louer ou à vendre par les chemins de fer ou autres corporations.

RENSEIGNEMENTS

Toutes les personnes désireuses d'obtenir de plus amples renseignements relativement à la colonisation dans la région du Lac-Saint-Jean ou du Canada en général son priées de s'addresser à

RENÉ DUPONT,

Représentant du Gouvernement Canadien.

Boîte 44, *Bureau de Poste, Québec, Canada.*

NOTE.—Tous les renseignements contenus dans les pages qui précèdent ont été partiellement compilés et rédigés par René Dupont, et la partie compilée a été tirée d'un guide publié pour la compagnie du chemin de fer du Lac-Saint-Jean par feu M. Arthur Buies, ainsi que d'autres sources officielles.

Addenda

Pour l'information des européens qui n'ont pas l'habitude du système des mesures en usage au Canada, nous donnons ci-dessous l'unité aussi près que possible des mesures canadiennes avec le correspondant des mesures en usage en France et en Belgique, c'est-à-dire avec le système métrique.

Nous donnons aussi les abréviations en usage au Canada pour chaque mesure :

ABREVIATIONS

$ = piastre	″ = pouce	oz. = once
c. = cent	′ = pied	lb. = livre
	vg. = verge	gal. = gallon
		m. = minot
		pt. = pinte

MONNAIE

	$ c.
Le centime =	.00 1/5
Le franc =	.20
Cinq francs =	1.00

MESURES LIQUIDES ET SOLIDES

½ Kilo	= 1 lb.
5 Litres	= 1 gal
L'Hectolitre	= 2¾ gal.

MESURES DE LONGUEUR

Le Millimêtre	= ¼ lignes
" Centimêtre	= 4 "
" Décimêtre	= 3″ 2 lignes
" Mêtre	= 3′ 3″ ou environ 1 vg.
" Kilomêtre	= ⅝ de mille: le mille = 5,280′
2,000 mêtres	= le nœud marin
L'Hectrare	= 2 acres, 1 vg. 35′

NOTE.—Les données ci-dessus sont aussi près de l'unité que possible.—Nous avons cru devoir faire abstraction des fractions pour faciliter les réductions.

Département de l'Intérieur du Canada

OTTAWA, ONT.

Ministre . . . . . Hon. Frank OLIVER

Député Ministre . . . . . W. W. CORY

Surintendant de l'Immigration . W. D. SCOTT

Département de Colonisation, des Mines et Pêcheries

DE LA PROVINCE DE QUEBEC

Ministre. . . . . . Hon. Chs. DEVLIN

Sous-Ministre . . . . . S. DUFAULT

Surintendant des Travaux de Colonisation . . . . . J. N. CASTONGUAY

FERME SCOTT A MISTASSINI

REGION DU LAC ST. JEAN.

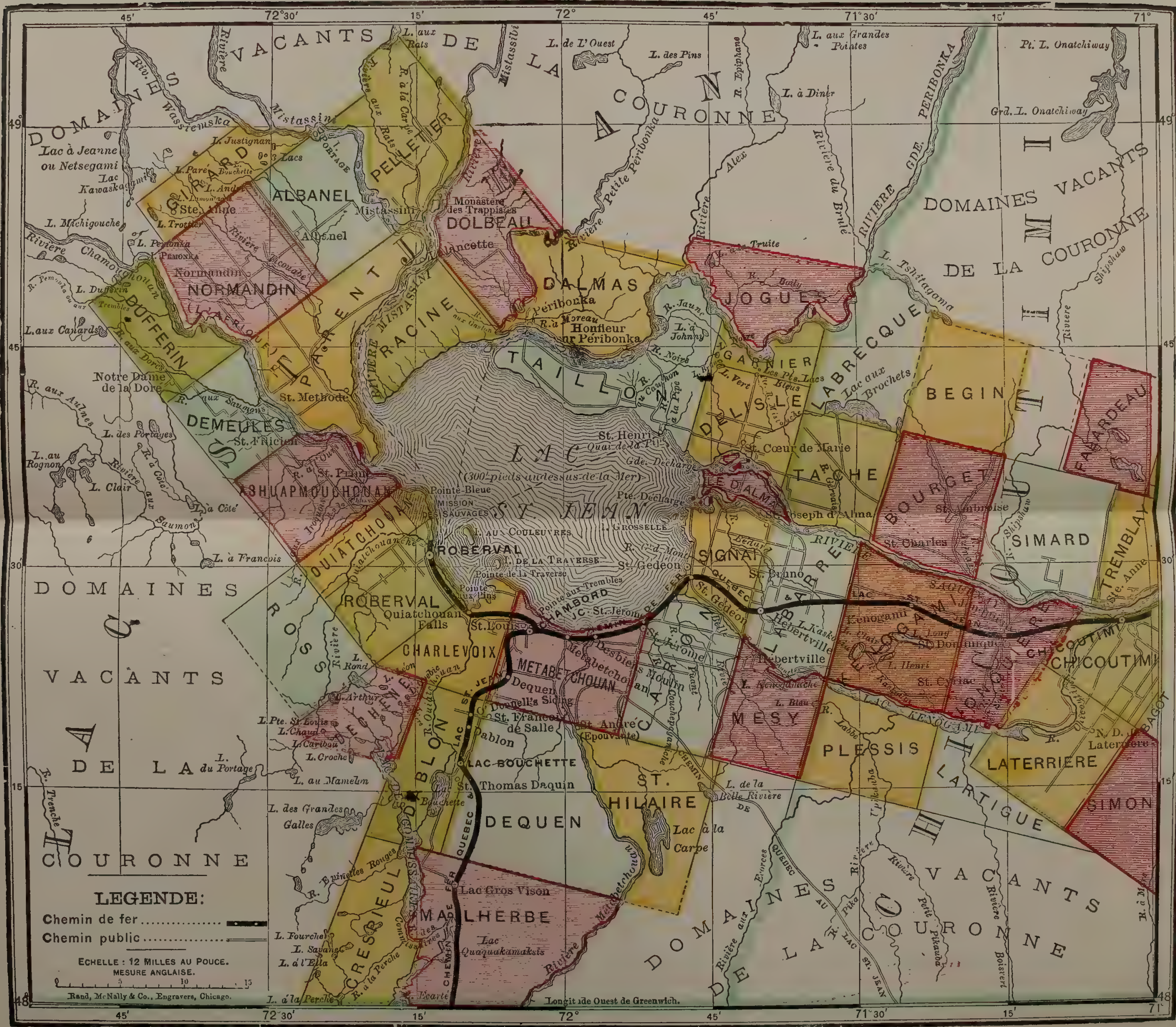

CARTE DE LA PUISSANCE DU CANADA.

TERRITORY TO BE COLONIZED COLOURED IN RED.
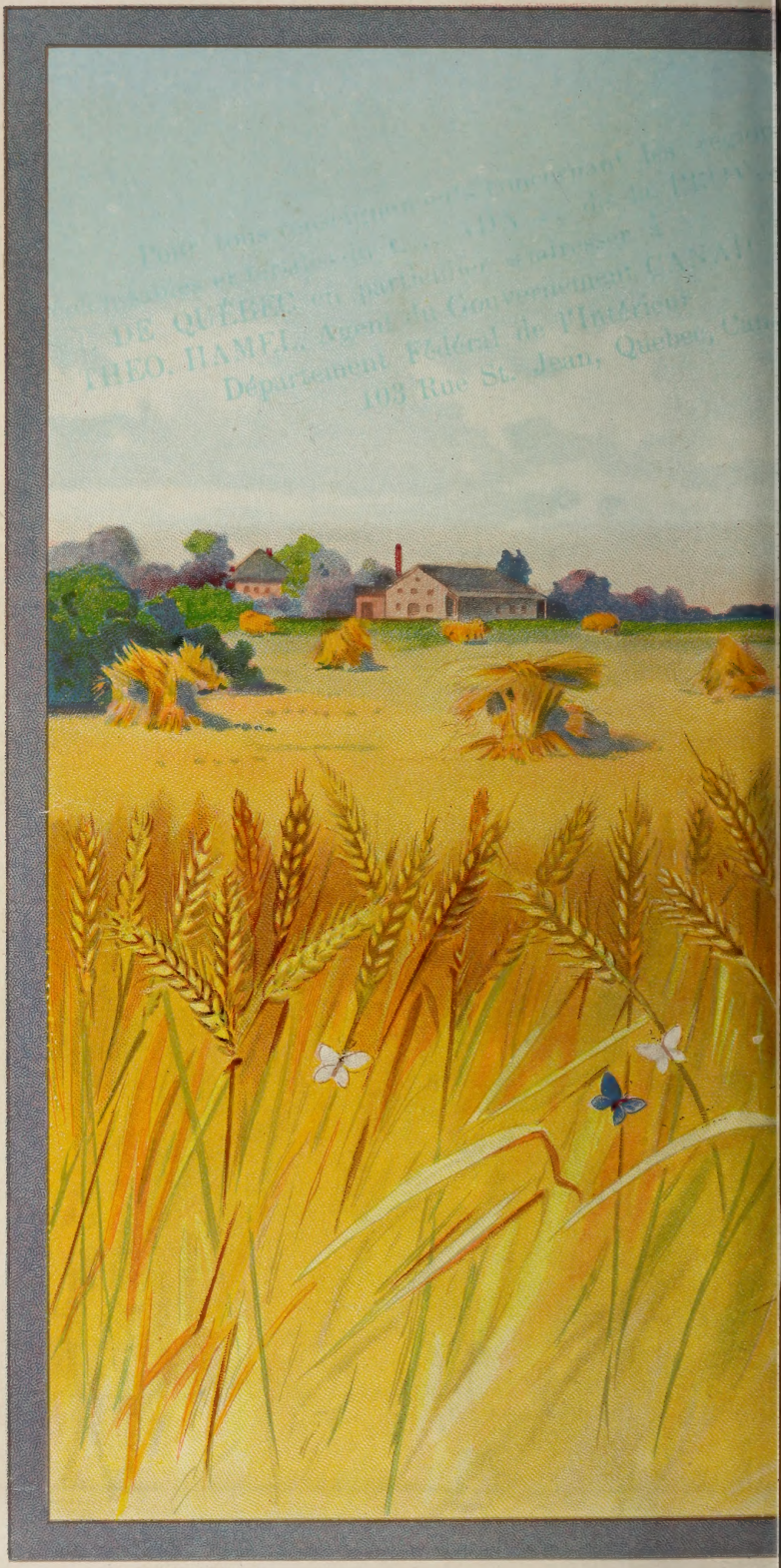
LE TERRITOIRE OUVERT À LA COLONISATION EST COLORIÉ EN ROUGE.